

*Collections statistiques du*

**Ministère de l'Équipement, du Logement,  
des Transports et de la Mer**

**1989**

**n° 151**

*PRIX : 38 F*

**statistiques  
et études générales**

I.S.S.N. 0291-9206

**Séries rétrospectives de l'EAE  
(enquête annuelle d'entreprise)**

**L'emploi dans le BTP  
de 1974 à 1986**

**Direction des Affaires Economiques et Internationales**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER

---

---

**STATISTIQUES ET ÉTUDES GÉNÉRALES**  
est une publication de la  
**DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INTERNATIONALES**  
Sous-Direction des Actions Statistiques

*Directeur de la publication : N. ZEISSER*  
*Directeur de la rédaction : M. SZWARC*  
*Secrétariat de rédaction : Isabelle LALLIER DAEI/SD TÉL. : 40.81.28.37*

Pour toute information statistique concernant  
la construction, le logement, le marché et les professions du BTP,  
vous pouvez prendre contact avec le  
**BUREAU DE L'INFORMATION ET DE LA DIFFUSION**  
La Grande Arche, paroi Sud, 92055 PARIS-LA DÉFENSE CEDEX 04  
40.81.28.38

Les publications de la DAEI sont disponibles à  
**LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**  
29-31, Quai Voltaire - 75340 PARIS Cedex 07  
TEL: 40.15.70.00.  
TELEX: 204826 DOCFRAN PARIS

Abonnements à  
**LA DOCUMENTATION FRANÇAISE**  
124, Rue Henri Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS Cedex

le numéro: 38 FF      l'abonnement annuel: 365 FF  
( *Règlement à la réception de la facture* )

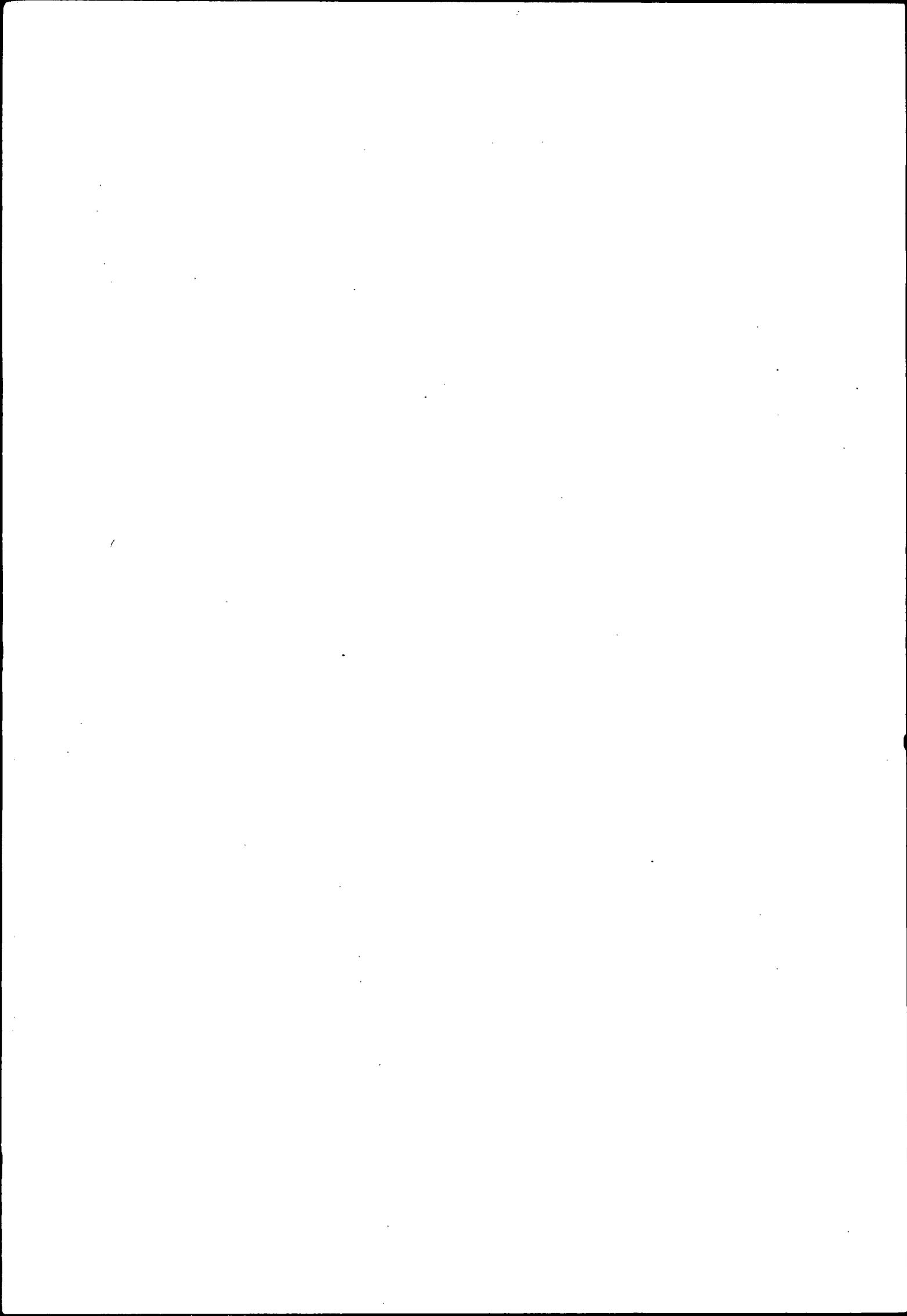
Ministère de l'Équipement, du Logement,  
des Transports et de la Mer

1) SERIES RETROSPECTIVES DE L'EAE  
(enquête annuelle d'entreprise)

2) L'EMPLOI DANS LE BTP  
DE 1974 A 1986

Direction des Affaires Économiques et Internationales

SOUS-DIRECTION DES ACTIONS STATISTIQUES  
Bureau des enquêtes



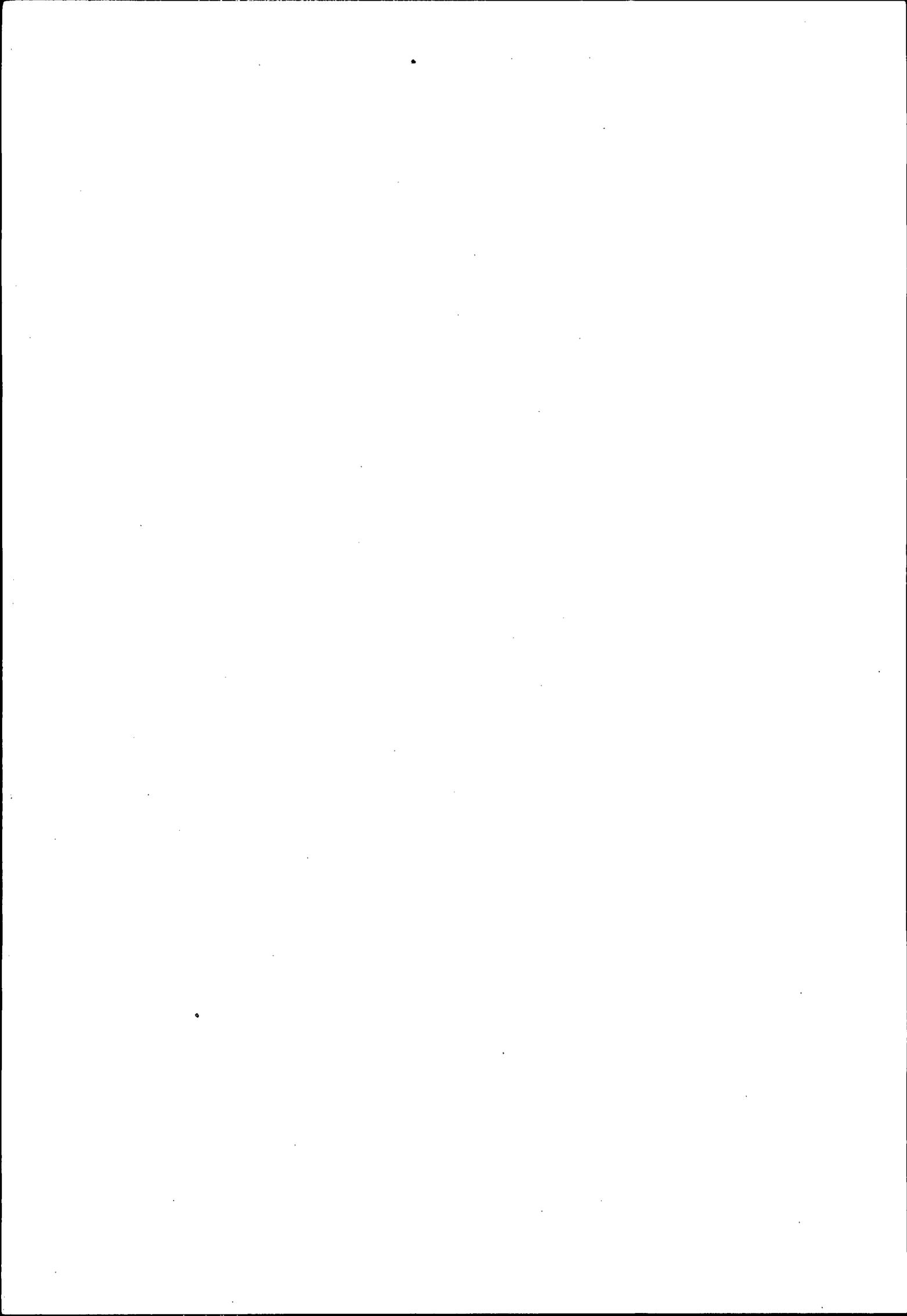
## SOMMAIRE

	Pages
SÉRIES RÉTROSPECTIVES DE L'EAE .....	5
L'EMPLOI DANS LE BTP DE 1974 A 1986 .....	15
AVANT-PROPOS .....	16
<b>Chapitre I. - L'EMPLOI DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR BTP .....</b>	<b>17</b>
1. - Cadrage économique .....	17
1.1. - Le constat .....	17
1.2. - Evolutions de la production et effets sur l'emploi .....	18
1.3. - Evolutions de la demande en BGCA .....	19
1.4. - Chronologie des principales mesures de soutien au BTP .....	20
2. - Les différentes sources d'information sur l'emploi .....	21
2.1. - Les effectifs salariés .....	21
2.2. - Les effectifs non salariés .....	22
2.3. - Structure régionale de la population active .....	23
2.4. - De la population active aux effectifs des entreprises de plus de 10 salariés .....	24
<b>Chapitre II. - L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DE DIX SALARIÉS ET PLUS .....</b>	<b>25</b>
1. - Les effectifs salariés de 1974 à 1986 : une baisse bien plus accentuée que chez les artisans .....	25
1.1. - Une chute moins prononcée des effectifs dans le second-œuvre et les TP .....	26
1.2. - Une baisse moins forte pour les plus petites entreprises qui résulte de leur plus grande résistance mais aussi d'une réduction générale de la taille des entreprises .....	27
2. - Les effectifs ouvriers et le personnel d'encadrement .....	27
3. - Les rémunérations des salariés .....	29
4. - Les rémunérations par catégorie de personnel (entreprises de 50 salariés et plus) .....	31
4.1. - Les ouvriers .....	31
4.2. - Le personnel d'encadrement .....	32
<b>ANNEXES .....</b>	<b>33</b>
Annexe 1. - Répartition par région d'établissement des effectifs salariés en 1986 .....	35
Annexe 2. - Les déclarations annuelles de salaires (DAS), document de référence .....	36
Annexe 3. - La rupture de séries entre 1976 et 1977 .....	37
Annexe 4. - Distribution statistique des salaires moyens en 1983 .....	39

## TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Pages
L'emploi intérieur dans l'économie nationale .....	17-18
Evolution de l'offre du produit BGCA .....	18
Les effectifs salariés de 1974 à 1986 selon UNEDIC et EAE .....	22
Les effectifs non salariés de 1974 à 1986 selon INSEE et EAE .....	22
Population active du BTP par région .....	23
Les effectifs salariés au 30.06 (de 1974 à 1986) selon	
— l'activité de l'entreprise .....	25
— la taille de l'entreprise .....	26
Taux d'encadrement au 30.06 (de 1974 à 1986) selon	
— l'activité de l'entreprise .....	28
— la taille de l'entreprise .....	28
Rémunération par salarié (de 1974 à 1986) selon	
— l'activité de l'entreprise .....	29
— la taille de l'entreprise .....	30
Rémunération par salarié (de 1974 à 1986) en francs constants 1974 selon	
— l'activité de l'entreprise .....	30
— la taille de l'entreprise .....	31
Rémunération par ouvrier (de 1974 à 1986) en francs constants 1974 selon	
— la taille de l'entreprise .....	32
Rémunération par cadre (de 1974 à 1986) en francs constants 1974 selon	
— la taille de l'entreprise .....	32
Répartition par région d'établissement des effectifs salariés en 1986 (Annexe 1) .....	35
Rémunérations en 1983 selon la tranche de salaire moyen annuel et la taille des entreprises (Annexe 4)	
— pour les salariés .....	39
— pour les ouvriers .....	40
— pour les cadres et ETAM .....	40
Distribution des salaires en 1978 et 1983 (en francs courants) pour l'ensemble BTP (Annexe 4) ..	41
Distribution des salaires en 1983 (Annexe 4)	
— pour les ouvriers et apprentis .....	42
— pour les cadres et ETAM .....	42

SÉRIES RÉTROSPECTIVES DE L'EAE  
(Enquête annuelle d'entreprise)



# PRÉSENTATION DES SÉRIES RÉTROSPECTIVES SUR LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ANNUELLE D'ENTREPRISE (EAE) DE 1974 À 1986

Réalisée par le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports (à la DAEI), en liaison avec l'INSEE, l'EAE décrit l'activité et la structure des entreprises ayant comme activité principale le BTP.

Elle en analyse également les travaux à partir des chantiers.

— Les résultats « chantiers » ne sont pas analysés dans cette étude consacrée à : l'artisanat, l'emploi, la production, les investissements.

— D'autre part, tous les chiffres présentés figurent dans les brochures annuelles de résultats ou dans les fichiers « résultats généraux » de fin d'enquête et n'ont été affectés par aucune mise à jour ultérieure, excepté 1977 et 1978.

Toutefois, l'établissement de séries rétrospectives n'est pas simple en raison des modifications diverses sur le champ de l'enquête annuelle et sur ses méthodes de traitement.

Sur la période 1974 à 1986 concernant cette rétrospective, un examen attentif des résultats montre que les variations d'une enquête sur l'autre peuvent ne pas refléter uniquement les évolutions du secteur BTP, mais aussi les événements ayant affecté l'enquête.

La partie « Historique » qui suit met en évidence un certain nombre de ces changements qui ont marqué la vie de l'EAE.

Quoiqu'il en soit, celle-ci reste une source d'information privilégiée sur le secteur. Ces publications devraient donc permettre aux utilisateurs d'information sur le BTP d'avoir une base d'information rétrospective sur une longue période, des évolutions qu'a connues le secteur.

## I - GÉNÉRALITÉS

L'EAE est une enquête obligatoire (loi du 7 juin 1951 (\*) modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique). Elle s'effectue par voie postale.

La première enquête a été effectuée en 1956. Les questionnaires des premières enquêtes sur le BTP, de par leur présentation ne donnaient qu'une indication partielle des résultats du secteur.

En 1968, à la demande de l'INSEE et de l'Office Statistique des Communautés Européennes (OSCE), les enquêtes annuelles ont été harmonisées afin d'uniformiser les informations économiques concernant les divers secteurs de l'économie.

Les questionnaires d'enquête dont ceux du BTP ont été largement modifiés de façon à s'adapter aux besoins de la Comptabilité Nationale ainsi qu'aux spécificités de chaque secteur.

Actuellement, deux types de questionnaires sont utilisés :

- un Questionnaire Général (QG) pour les entreprises de 50 salariés et plus ;
- un Questionnaire Simplifié (QS) pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Les différentes modifications portées aux contenus de ces questionnaires l'ont été en conformité aux recommandations du groupe de coordination des EAE (Service Statistique des Entreprises à l'INSEE).

---

(\*) Cette loi permet sous réserve d'homologation par une commission ad hoc, actuellement le CNIS, de rendre la réponse obligatoire. En contrepartie, elle garantit le secret des informations recueillies. Sous certaines conditions les données peuvent éventuellement être transmises à d'autres administrations. Enfin, la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à l'enquête par les entreprises individuelles.

## III - LES MODIFICATIONS DE L'EAE

Parmi les modifications de l'enquête depuis 1974, la rénovation du questionnaire d'enquête en 1977 et l'application par l'EAE du nouveau plan comptable en 1984 ont pu avoir le plus d'impact sur la continuité des séries.

### 1 - Les années 1974 à 1976

Cette période a été marquée par le changement de nomenclature professionnelle intervenu en 1974. La Nomenclature d'Activité et de Produits (NAP) a remplacé la Nomenclature d'Activité Economique (NAE) jusque-là en vigueur avec pour conséquences sur l'enquête :

— Une modification de son champ : certaines activités qui relevaient du secteur BTP ont été placées dans d'autres secteurs et vice versa, à l'exemple : o de la construction métallique (pose ou fabrication pose associées) [NAE 338  $\Rightarrow$  NAP 2106].

o des pépiniéristes (aménagement d'espaces verts) [NAE 036  $\Rightarrow$  NAP 5510].

— Une répartition différente des entreprises à l'intérieur du secteur : la correspondance n'étant pas simple entre les deux nomenclatures, des entreprises classées dans une même rubrique selon la NAE ont parfois été placées dans deux rubriques différentes de la NAP, à l'exemple des entreprises générales de maçonnerie NAE 331  $\Rightarrow$  NAP 5560 terrassement, maçonnerie... pour le bâtiment  $\Rightarrow$  NAP 5573 revêtements divers.

D'autre part, les rubriques distinguées dans la NAP et les règles de classement des entreprises ne permettent pas une séparation rigoureuse entre le secteur bâtiment et le secteur TP. On retiendra ici la séparation la plus usuelle (TP = 5510 à 5520 Bâtiment = 5530 à 5573).

Certaines Activités Principales de l'Entreprise (APE) tout en étant classées en bâtiment (ex. : 5530, 5531, 5540) interviennent pour une part non négligeable dans les ouvrages de TP.

Enfin, la présence d'entreprises ayant un code APE initial erroné a affecté le contenu du répertoire des entreprises de l'INSEE (SIRENE) qui sert de fichier de base pour le tirage de l'échantillon de l'enquête.

### 2 - Les années 1977 à 1983

Cette période s'est caractérisée essentiellement par la refonte générale des questionnaires d'enquête en 1977. Le but de cette transformation étant d'une part d'harmoniser les questionnaires des enquêtes annuelles concernant les différents secteurs d'activité et d'autre part de mieux adapter les questions posées aux documents comptables fournis par les entreprises au fisc ; certaines d'entre elles ont d'ailleurs été consultées sur le projet de questionnaire.

Les principales modifications intervenues par rapport aux questionnaires des années précédentes sont les suivantes :

— Pour les deux types de questionnaires

L'activité de l'entreprise se rapporte à l'exercice comptable et non plus à l'année civile.

La partie « Emploi » a été remaniée de manière à connaître l'effectif de l'entreprise pour chaque fin de trimestre et non plus chaque fin de semestre.

— Pour le questionnaire simplifié

Les investissements ne sont plus ventilés selon leur nature, seule subsiste la distinction « neuf-occasion ».

Le cadre indiquant la *structure des achats* est supprimé, seul apparaît le total des achats.

— Pour le questionnaire général

Le lien avec la comptabilité de l'entreprise est devenu plus net ; le but poursuivi étant de faciliter le passage pour l'entreprise entre sa comptabilité et les informations qui lui sont demandées sur le questionnaire.

Ainsi la *production* est calculée à partir des postes du compte d'exploitation général et est ensuite ventilée en travaux de BTP et en activités hors BTP.

Le montant des *investissements* est calculé à partir du compte d'immobilisation. Il est ensuite ventilé par nature en distinguant : pour chaque nature les apports. Les cessions sont connues en valeur brute et en valeur réelle (prix de cession). La méthode de calcul est analogue pour les Sociétés Auxiliaires de Matériel (SAM).

L'activité hors métropole des établissements situés à l'étranger ou dans les TOM à partir de 1977 est recensée à part et comprend le détail des chantiers ; il en va de même pour l'emploi (ils sont exclus des cadres CEG, chantiers et emploi de la partie métropole).

Bien que les résultats « chantiers » ne soient pas présentés dans ces publications, on peut cependant évoquer le changement de nomenclature intervenu dans le contexte du questionnaire rénové. L'ancienne nomenclature « maître d'ouvrage », relativement ambiguë (amalgame entre l'ouvrage et le maître d'ouvrage) étant remplacée par une nomenclature distinguant le client et l'ouvrage.

Le cadre achat indiquant leur structure est supprimé à partir de 1979 (1), seul est connu le total des achats.

### 3 - Les années 1984 et suivantes

L'adoption du Plan Comptable Rénové pose le problème de rupture dans la continuité des résultats d'exploitation

Du fait de la mise en place du PCR, à partir de l'exercice 1984, les entreprises ont répondu à un nouveau formulaire fiscal sensiblement différent de l'ancien.

Le nouveau Plan Comptable s'efforce de mieux satisfaire les besoins de gestion des entreprises en mettant en évidence des indicateurs utiles pour la gestion tels que la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, la capacité d'autofinancement.

Dans son contenu et son articulation, il est assez différent de l'ancien Plan Comptable Général ; cette différence entraîne certains biais au niveau des comptes de résultats et des comptes intermédiaires, de nature à altérer la continuité des séries.

En effet, l'interface CEG-CR qui a été mise au point étant la plus simple possible, le passage est assez grossier.

Aussi, le problème de la discontinuité pour certaines séries à partir de 1984 ne peut être évité. Une interface plus fine impliquerait une modélisation plus ambitieuse qui n'a pu être réalisée.

## III - CHAMP DE L'ENQUÊTE (Définition et délimitation)

### 1 - Secteur d'activité

Le secteur BTP a été redéfini en 1974, suite au changement de nomenclature. Dans la nomenclature d'activité et de produit, ce sont les industries contribuant à la mise en œuvre d'ouvrages du Bâtiment et du Génie Civil et Agricole. Il appartient à la classe 55 de la nomenclature (postes 5510 à 5573). Certaines activités concourant à l'édification de ces ouvrages n'ont pas été reprises dans la classe 55 ; il s'agit de la production de matériaux de constructions et de la fabrication de certains éléments de construction ou matériels d'équipement.

Toutefois, des unités de production qui effectuent à la fois la fabrication et la mise en œuvre sont classées en fonction du pourcentage des produits fabriqués dont elles assurent la mise en œuvre.

— Si elles assurent la mise en œuvre de moins de 50 % des produits fabriqués, elles sont classées à l'industrie productrice correspondante.

— Si elles assurent la mise en œuvre de plus de 50 % de leur production, elles sont classées dans la classe 55.

Les sociétés auxiliaires de matériel (SAM), filiales d'entreprises de BTP, sont interrogées en même temps que leurs entreprises mères ; les montants d'investissements des SAM et de leurs entreprises mères sont additionnés.

(1) Il est réintégré au questionnaire général à partir de 1985.

## Nomenclature d'activités et de produits

- 5510 Travaux d'aménagement des terres et des eaux ; voirie ; parcs et jardins.
- 5511 Construction de lignes de transport d'électricité.
- 5512 Travaux d'infrastructure générale.
- 5513 Construction de chaussées.
- 5520 Entreprises de forages, sondages ; fondations spéciales.
- 5530 Constructions d'ossatures autres que métalliques.
- 5531 Installation industrielle, montage-levage.
- 5540 Installation électrique.
- 5550 Construction industrialisée.
- 5560 Maçonnerie et travaux courants de béton armé.
- 5570 Génie climatique.
- 5571 Menuiserie-Serrurerie.
- 5572 Couverture, plomberie et installations sanitaires.
- 5573 Aménagements, finitions.

## 2 - Seuils d'effectifs

Le code taille d'entreprise défini par l'INSEE permet de classer les entreprises par catégories en fonction de leur nombre de salariés.

Depuis 1976, les entreprises de faible taille ne sont pas interrogées annuellement. Les résultats de la tranche 0 à 10 salariés ont donc été publiés de façon pluri-annuelle durant cette période, à savoir : 1974, 1975, 1978, 1983, 1986, années où les entreprises artisanales ont été enquêtées.

L'EAE n'interroge que les entreprises ayant les formes juridiques suivantes :

- SARL.
- Société anonyme.
- Société en nom collectif.
- Société en commandite.
- Société en participation.
- Entreprise individuelle.
- Société de fait.
- Indivision.
- Société Coopérative.
- Autre forme juridique.
- Groupement d'intérêt économique.

Sont donc exclues les formes juridiques ci-après :

- Les établissements publics à caractère industriel ou commerciaux (EPIC).
- Sociétés civiles.
- Association 1901.
- Syndicats professionnels et fondations.

## IV - L'ÉCHANTILLONNAGE

Les entreprises employant au moins 20 salariés sont toutes interrogées. Celles employant moins de 20 salariés sont interrogées par sondage.

### 1 - Principe du sondage

Il ne concerne que les entreprises de moins de 20 salariés. Il est non régionalisé.

## 2 - Taux de sondage

Jusqu'en 1980, le taux de sondage ne dépendait que de la taille d'entreprise (effectif salarié au 31/12/de l'année précédente) quelle que soit son APE. A partir de 1981, ces taux ont été modulés selon l'APE de façon à obtenir un échantillon de taille suffisante dans les catégories où l'on compte relativement peu de petites entreprises.

### PLAN DE SONDAGE

Taille	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
0 à 5 salariés	1/25	1/25	NI	NI	1/25	NI	NI
6 à 19 salariés (1)	1/10	1/10	1/10	1/10	1/10	1/10	1/10

(1) En 1977, 1979, 1980, les résultats publiés concernent les entreprises de + de 10 salariés.

### Depuis 1981

APE \ Taille	5510	5511	5512	5513	5520	5530	5531	5540	5550	5560	5570	5571	5572	5573
	(1)							(1)		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
0 salarié *	1/40	1/10	1/40	1/10	1/10	1/10	1/10	1/40	1/10	1/40	1/40	1/40	1/40	1/40
1-5 salariés *	1/25	1/10	1/25	1/10	1/10	1/10	1/10	1/25	1/10	1/25	1/25	1/25	1/25	1/25
6-10 salariés *	1/10	1/5	1/10	1/5	1/5	1/5	1/5	1/10	1/5	1/10	1/10	1/10	1/10	1/10
11-19 salariés	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5	1/5

(1) 1/60 à titre exceptionnel en 1986 pour la taille « 0 salarié ».

(\*) En 1982, 1984, 1985, les entreprises de 0 à 5 salariés n'ont pas été interrogées. Les résultats publiés concernent les entreprises de plus de 10 salariés.

## 3 - Tirage de l'échantillon (modalités pratiques)

Après définition par le service enquêteur à la DAEI du champ de l'enquête et des taux de sondage, l'INSEE effectue le tirage à partir d'un fichier de lancement d'enquêtes (FILE) mis à jour pour chaque enquête.

Le chapitre qui suit revient assez largement sur les problèmes rencontrés concernant les opérations de mise à jour, lesquelles sont déterminantes pour la qualité de l'échantillon.

## V - LE FICHER DE BASE

Géré par l'INSEE, il permet chaque année de déterminer l'échantillon des entreprises interrogées par l'EAE.

### 1 - De l'ancien fichier INSEE au couple FILE-SIRENE (en 1974), les difficultés d'un suivi démographique

Avant 1974, l'INSEE gérait un fichier qui se présentait sous la forme de deux sous-fichiers :

- un fichier comprenant les entreprises de la partie exhaustive (Fichier des entreprises) ;
- un fichier comprenant les entreprises de la partie sondée (Fichier des établissements).

Il a été assez vite abandonné à cause de sa mauvaise qualité (non prise en compte d'événements et retards importants dans sa mise à jour).

Le bureau de l'EAE n'avait alors qu'une utilisation partielle de ces fichiers. Il y puisait l'information concernant les créations d'entreprises. Il gérait, grâce à eux, la partie de l'enquête faisant l'objet d'un échantillonnage. Pour le reste (partie exhaustive), il disposait de son propre fichier mis à jour à partir des informations reçues des entreprises.

## 2 - En 1974, le couple FILE-SIRENE (1) remplace le fichier INSEE

L'enquête effectuée en 1975 sur l'exercice 1974 a été la première à être lancée à partir de FILE-SIRENE, au même titre que les enquêtes IAA, Commerce, Industrie.

Toutefois, l'adoption du couple FILE-SIRENE n'a pas résolu à court et même à moyen terme les problèmes posés par la mauvaise qualité des fichiers précédents, les opérations de mise en place de SIRENE de par leur importance ralentissant l'élimination des erreurs et anomalies existantes.

## 3 - Problèmes résiduels après la mise en place de FILE-SIRENE

Les entreprises de moins de 20 salariés qui ne sont pas toutes interrogées annuellement et qui par conséquent ne subissent pas de mises à jour régulières (taille, adresse...) ont été plus particulièrement concernées par ces problèmes et ce d'autant plus que la qualité des mises à jour issues des précédents fichiers était très incertaine à l'époque.

### a) Identification des entreprises

Le répertoire pas totalement apuré au début de son exploitation contenait nombre d'entreprises mal identifiées. Les omissions et répétitions étaient fréquentes, les mises à jour n'étant pas effectuées de façon régulière.

### b) Classement sectoriel et taille en effectif

Les modifications concernant les variables « activité » et « effectif » n'ont pas été prises en compte régulièrement jusqu'en 1976.

Dans de nombreux cas, le passage de la NAE à la NAP a été imprécis. Par ailleurs, les opérations de conversion du fichier INSEE ayant constitué une entrave à la mise à jour de ces informations pendant plusieurs années (1970-1975), des erreurs assez nombreuses, parfois importantes se sont progressivement introduites. Les opérations de lancement de l'enquête 1977 ont fourni l'occasion de procéder à une vérification systématique de l'activité principale exercée par les entreprises. Suite à ces opérations, environ 30 % des entreprises interrogées ont vu leur APE modifiée.

La mise à jour des effectifs n'était pas non plus des plus satisfaisante, des écarts importants étant apparus entre effectifs EAE et effectifs réels.

C'est en fonction des incertitudes existant sur le dénombrement des salariés que les entreprises de 0 à 5 salariés n'ont pas été interrogées en 1976 et 1977 ; les fichiers ont pendant ce temps été apurés.

La situation actuelle en ce qui concerne le contenu des fichiers paraît plus satisfaisante bien que le couple FILE-SIRENE ne soit pas toujours fiable.

(1) — Le répertoire SIRENE a été obtenu par l'addition à l'ancien fichier INSEE, d'entreprises figurant dans les fichiers de la Sécurité Sociale, de la Direction Générale des Impôts, des registres du Commerce ou des Répertoires des Métiers.

— Le fichier Intégré de Lancement d'Enquête (FILE).

Géré par l'INSEE, il sert d'intermédiaire entre SIRENE et les différents services enquêteurs et à ce titre il organise le transit de l'information entre l'INSEE et les services enquêteurs. Il fournit par ailleurs des services à l'EAE (introduction de nouvelles entreprises, échantillon des entreprises interrogées) et à SIRENE (mise à jour de l'activité principale des entreprises, cessations d'activité).

## VI - LA COLLECTE

Elle a pour objectif de permettre une gestion simple et rapide des réponses des entreprises ainsi que certaines applications périphériques (relances auprès des entreprises, relations entre l'EAE et FILE-SIRENE...).

- Sa gestion a été informatisée en 1975.
- Taux de réponse et taux de couverture (depuis 1975).

### TAUX DE RÉPONSE GLOBAL

1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
83	83	83	83	85	85	85	87	82	81	82	83	82

### TAUX DE RÉPONSE PAR TAILLE

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
- de 50 salariés	83	82	83	82	84	84	83	87	81	82	82	86	84
50-199 salariés	83	85	84	84	85	84	88	88	86	81	81	83	83
200 salariés et +	90	88	93	93	91	92	92	93	91	87	89	91	90

Le taux de couverture (part de la production totale représentée par les entreprises répondantes) est supérieur d'environ 5 points au taux de réponse global dans la mesure où un effort spécifique est fourni pour obtenir les réponses des grosses entreprises.

#### Modalités pratiques de la collecte

Dans le cadre de la gestion informatisée de la collecte, la ventilation des codes « types de réponses » a été progressivement élargie permettant ainsi de mieux saisir les événements touchant à la structure des entreprises.

Il est important ici de signaler le changement intervenu lors de l'enquête sur l'exercice 1978 dans le traitement des entreprises inconnues qui influence sur le dénombrement des entreprises et les résultats globaux du secteur.

Les recherches effectuées systématiquement auprès des Directions Régionales de l'INSEE ont permis d'établir qu'environ la moitié de ces entreprises avaient cessé leur activité.

Reprise chaque année, cette recherche permet de connaître le pourcentage d'entreprises inconnues « vivantes » (auxquelles on attribue l'activité moyenne d'une entreprise de même taille et de même APE) et celui des entreprises « mortes » (auxquelles on attribue bien sûr une activité nulle).

Les créations et cessations d'entreprises (en nombre) ne sont pas publiées, le caractère non exhaustif de l'enquête n'en permettant pas un décompte correct.

Les entreprises en cessation ayant moins de 6 mois d'activité sont considérées comme inactives sur l'exercice considéré. Celles ayant plus de 6 mois d'activité étant l'objet d'une estimation sur 12 mois.

## VII - ESTIMATION ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

### *1 - Traitement informatique des entreprises non répondantes*

Les redressements concernent les entreprises non répondantes à l'enquête, soit **totalemment** (refus, inconnues) soit **partiellement** (certains postes du questionnaire ne sont pas renseignés pour certaines entreprises).

Depuis 1974, la qualité statistique de redressements s'est sensiblement améliorée.

Le système actuel consiste à affecter la moyenne arithmétique dans chaque strate (taille X APE), des valeurs de variables dans les dossiers bons, aux dossiers non répondants.

### *2 - Information publiée*

Les tableaux de la série sont présentés par taille d'entreprise et par secteur d'activité.

— Le code taille de l'entreprise

Jusqu'en 1976, les tranches de taille utilisées étaient déterminées par la somme des effectifs en et hors métropole au 31 décembre.

A partir de 1977, elles sont déterminées par la somme des effectifs en métropole et DOM au 31 décembre plus l'effectif hors métropole au 30 juin.

Les tranches de taille publiées correspondent à l'effectif réel des entreprises.

— Le code activité correspond à celui attribué par le service enquêteur au vu de la réponse de l'entreprise.

## BIBLIOGRAPHIE

Bulletins « Statistiques et études générales » - Résultats 1974 : N° 39

1975/76 : N° 53/54

1977 : N° 74

1981 : N° 101

1982 : N° 113

1983 : N° 123

1984 : N° 130.

L'EMPLOI DANS LE BTP  
DE 1974 A 1986

## AVANT-PROPOS

Répit ou nouveau départ ? Deux années de reprise de l'emploi dans le BTP (1986-1987) viennent rompre la tendance à la baisse d'une décennie pendant laquelle le secteur a perdu le quart de ses effectifs. Ce dossier analyse cette baisse, durant la période critique 1974-1985, au travers de l'Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE-BTP).

L'existence de cette enquête depuis 1968 en fait un des meilleurs outils pour des rétrospectives larges, malgré les difficultés qui subsistent. En effet elle a subi de très profondes modifications :

- 1974 : mise en place de la nomenclature des activités et des produits (NAP) ;
- 1977 : rénovation globale, entraînant, entre autres, une couverture moins régulière de l'ensemble du champ (les entreprises de 0 à 10 salariés ne seront plus enquêtées que deux fois tous les cinq ans).

Dans un premier chapitre, concernant l'ensemble du secteur, les données de l'EAE seront confrontées aux sources d'informations souvent considérées comme des références (INSEE, UNEDIC), avec comme point d'appui, un cadrage économique tiré des Comptes de la Nation.

Le deuxième chapitre sera consacré uniquement aux entreprises de plus de 10 salariés (soit 55 % de la population active du secteur) ; les entreprises artisanales (de 0 à 10 salariés) ayant fait l'objet d'une précédente publication (bulletin « Statistiques et Etudes Générales » n° 140). Les points de repère économique, dégagés au premier chapitre, ne pourront éclairer que partiellement les évolutions des effectifs salariés entre 1974 et 1986 (séries reconstituées en première partie). Les séries plus détaillées ne concerneront que les années 1977 à 1986, période pendant laquelle aucune modification n'a affecté l'enquête, du moins sur les données spécifiques à l'emploi.

## Chapitre I

### L'EMPLOI DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR BTP

#### 1. CADRAGE ÉCONOMIQUE

##### 1.1. Le constat

Durant la période 1970-1985, le BTP, d'après les Comptes de la Nation, perd près du quart de sa population active intérieure (voir tableau ci-dessous). Cette réduction d'effectifs s'avère plus importante que dans l'industrie (- 14 %) par exemple, mais elle s'inscrit surtout dans le cadre d'un léger accroissement de l'emploi intérieur total (+ 2,5 %). Le BTP ne représente plus ainsi que 7 % de l'emploi intérieur dans l'économie nationale, en 1985, contre près de 10 % au début des années 1970.

#### L'EMPLOI INTÉRIEUR DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

a) Tableau I

Source : Comptes de la Nation - INSEE

(unité : millier)

Secteur	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Emploi intérieur total (1)	21 597,1	21 400,7	21 565,4	21 729,8	21 818,3	21 835,8	21 847,1	21 716,2	21 751,6	21 667,6	21 467,0	21 380,9	21 439,7
Industrie (2)	6 149,0	5 987,4	5 919,6	5 894,2	5 817,2	5 711,8	5 631,0	5 460,3	5 396,7	5 300,2	5 155,5	4 996,3	4 882,4
BTP	2 045,3	1 958,4	1 937,7	1 925,1	1 881,6	1 870,6	1 864,7	1 830,4	1 797,7	1 712,6	1 617,5	1 558,9	1 540,2
BTP total	9,5	9,2	9,0	8,9	8,6	8,6	8,5	8,4	8,3	7,9	7,5	7,3	7,2
BTP industrie	33,3	32,7	32,7	32,7	32,3	32,7	33,1	33,5	33,3	32,3	31,4	31,2	31,5

(1) Le concept d'emploi intérieur retenu dans les comptes de la nation inclut les non résidents ayant un emploi dans l'économie nationale et exclut les résidents ayant un emploi dans le reste du monde.

(2) Industrie au sens large incluant les industries agricoles et alimentaires et l'énergie (postes T02 à T23 de la nomenclature des activités et produits en 40 postes).

Derniers chiffres connus : « Rapport sur les comptes de la Nation 1986 » - INSEE.

Cette situation résulte de diverses évolutions des effectifs que l'on peut résumer, succinctement, ainsi :

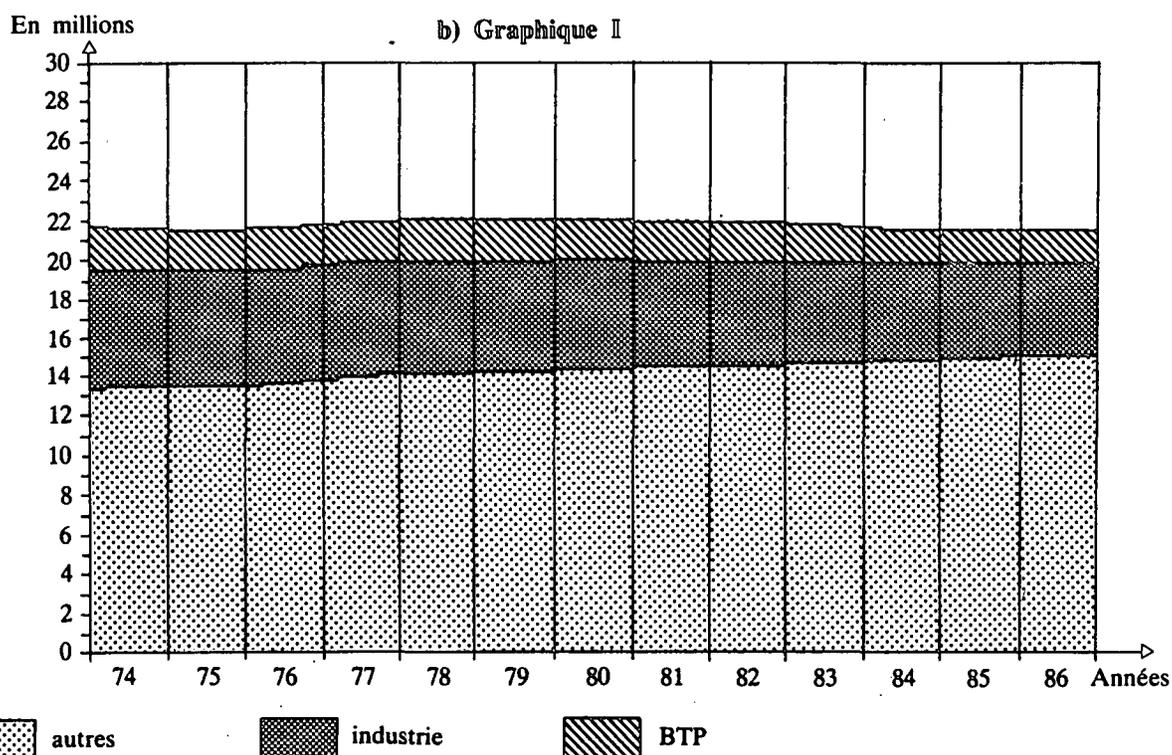
— 1970-1974 : Période de stabilisation.

— 1975-1982 : Après une forte baisse en 1975 (de 4,3 %), l'emploi intérieur du BTP diminue régulièrement jusqu'en 1982 à un rythme moyen de 1,2 % par an. Cette diminution est toutefois plus marquée en 1978 (2,3 %).

— 1983-1985 : La baisse des effectifs s'accélère et atteint un rythme moyen annuel de 4,6 % avec un maximum en 1984.

— 1986 : Ralentissement de la baisse qui retrouve un niveau comparable à celui de la période 1975-1982.

## L'EMPLOI INTÉRIEUR DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE



### 1.2. Evolutions de la production et effets sur l'emploi

La baisse continue de l'emploi intérieur depuis 1975 s'effectue de façon plus ou moins prononcée selon l'évolution des divers indicateurs de la production décrits dans le tableau 1b.

Le volume de l'emploi ne s'ajuste, d'une manière importante, au niveau de la production qu'en période de forte récession telle qu'en 1975 ou de 1983 à 1985.

Tableau I-1

### ÉVOLUTION DE L'OFFRE DU PRODUIT BGCA (1)

Source : Comptes de la Nation - INSEE (Derniers chiffres connus)

(accroissement en %)

	1975/ 1974	1976/ 1975	1977/ 1976	1978/ 1977	1979/ 1978	1980/ 1979	1981/ 1980	1982/ 1981	1983/ 1982	1984/ 1983	1985/ 1984	1986/ 1985
Valeur ajoutée brute en volume	- 7,0	- 2,3	1,7	- 0,3	- 0,1	3,3	- 0,4	- 0,1	- 2,7	- 2,8	- 0,8	0,9
Productivité (*) horaire apparente du travail	0,6	0,0	5,2	4,8	0,8	3,3	2,7	7,7	2,6	2,7	5,4	1,5
Emploi intérieur	- 4,3	- 1,1	- 0,7	- 2,3	- 0,8	- 0,3	- 1,8	- 2,0	- 4,7	- 5,6	- 3,6	- 1,2
Durée annuelle effective du travail	- 3,5	- 1,3	- 2,7	- 2,7	- 0,2	0,3	- 1,2	- 5,3	- 0,7	0,2	- 2,3	0,6
FBCF (2) réalisée par la branche BGCA en volume	- 7,3	12,9	- 4,8	- 1,6	6,6	1,0	- 9,4	- 1,9	- 8,3	- 8,8	8,6	2,9

(\*) Valeur ajoutée brute/volume de travail, l'activité étant calculée à partir des effectifs salariés et non salariés et de la durée hebdomadaire moyenne du travail.

(1) Bâtiment, Génie Civil et Agricole (BGCA).

(2) Formation Brute du Capital Fixe (FBCF).

La courbe d'évolution de la production (mesurée par la valeur ajoutée brute en volume) présente deux périodes de récession bien marquées : 1975-1976 et 1983-1985.

Pour la première période, la chute de la valeur ajoutée la plus prononcée se situe en 1975 et le point d'inflexion en 1976.

La reprise de 1977 s'accompagne de deux années de stagnation puis d'une deuxième reprise plus importante en 1980. La valeur ajoutée reste stable en 1981 et 1982.

La deuxième période de récession, avec un maximum en 1984, se termine en 1985, point d'infléchissement qui précède la légère reprise de 1986. La productivité apparente du travail reste stable en 1975 et 1976 malgré les fortes baisses de la valeur ajoutée. Ce sont les diminutions concomitantes des durées travaillées et des effectifs (très fortes en 1975) qui expliquent cette stabilité.

Sur une longue période, la productivité horaire apparente du travail s'élève d'un peu plus de 3 % par an.

On observe cependant des fluctuations importantes autour de cette tendance, ainsi, la productivité s'est élevée de plus de 5 % à trois reprises (1977, 1985 et surtout 1982). Ces brusques bonds de productivité apparente s'expliquent systématiquement par des baisses importantes de la durée effective du travail. En particulier, en 1982, le passage à la semaine de 39 heures et à la 5<sup>e</sup> semaine de congés payés ont été largement suivis d'effets puisque la durée annuelle effective du travail a chuté de 5,3 %.

Un des problèmes marquant de la période est bien cette baisse de la durée annuelle du travail ; de 1 995 heures en 1974, elle passe à 1 639 heures en 1985, soit une baisse de près de 18 % en 11 ans. En 1985, la durée annuelle du travail dans la branche BGCA reste supérieure à ce qu'elle est dans le reste de l'économie mais sensiblement moins qu'en 1974.

Selon le rapport sur les Comptes de la Nation 1986, « les années 1982 à 1985 sont caractérisées par une baisse de la valeur ajoutée et une croissance relativement forte de la productivité. Si cette tendance s'était poursuivie en 1986, le secteur aurait connu une baisse des effectifs plus sensible que celle observée, malgré la croissance de la valeur ajoutée. Le ralentissement de la baisse des effectifs en 1986 pourrait signifier que la phase d'assainissement dans ce secteur est à peu près achevée. »

La formation brute de capital fixe (FBCF) de la branche BGCA baisse en volume en 1974 et 1975 (7,3 %). La reprise de 1976 (12,9 %) anticipe celle de la production mais elle ne s'est pas poursuivie par la suite. La FBCF diminue encore jusqu'en 1979, année pendant laquelle les entreprises accroissent à nouveau leurs investissements. Cette évolution sera plus modérée en 1980 puis la tendance se renversera de 1981 à 1985. En 1986 les investissements en volume connaissent un léger redressement.

### *1.3. Evolutions de la demande en BGCA*

La demande en BGCA, est mesurée, ici, par les investissements réalisés par les agents économiques en matière de Bâtiment Génie Civil et Agricole. Ces investissements représentent 56 % des investissements totaux en 1986 (contre 60 % en 1975).

Dans les investissements en BGCA, la part des logements atteint 49 % (dont 42 % pour ceux réalisés par les ménages) ; la part des logements neufs étant de 30 %.

Les investissements en BGCA, après une forte poussée en 1976, déclinent, en volume, régulièrement jusqu'en 1979 (légère reprise) et se stabilisent en 1980.

De fin 1975 à l'automne 1976, ce sont les investissements des administrations, en forte progression, qui constituent le principal soutien du secteur BTP.

De fin 1976 (programme de lutte contre l'inflation) à 1978, la politique budgétaire restrictive et l'attentisme des responsables locaux (avant les élections de 1977) entraînent une forte modération des investissements des administrations. Les entreprises réduisent par ailleurs leurs investissements de capacité. Ce sont les investissements en gros entretien de logements qui assurent le principal soutien du secteur BTP.

La légère reprise de 1979 est principalement due aux investissements en logements neufs, celle de 1980, au gros entretien.

La baisse pour l'ensemble des secteurs s'accroît progressivement de 1981 à 1985 avec un maximum en 1983 (- 3,6 %) et en 1984 (- 3,2 %).

Le mouvement s'inverse en 1986, après une stabilisation en 1985 : la demande d'investissement des entreprises croît de 3,8 %, celle des administrations retrouve une certaine vigueur grâce aux investissements des administrations locales.

### Le cas du logement

A part une reprise de la demande de logements neufs en 1979, l'essentiel des évolutions est à la baisse, plus ou moins prononcée selon les années.

En début de période (1975-1978) cette baisse est en grande partie compensée par l'amélioration-entretien, l'investissement total des ménages n'ayant que très légèrement décliné. Après 1978 ce dernier décline plus sensiblement et les investissements en logements diminueront de manière ininterrompue : - 4,6 % en 1982, - 4,5 % en 1984 mais seulement - 1,6 % en 1986.

Globalement, depuis 1975, le recul de l'investissement en logements provient surtout des logements neufs (en particulier le secteur non directement aidé par l'Etat).

### 1.4. Chronologie des principales mesures de soutien au BTP

— 1975 : Accélération du rythme d'engagement des dépenses publiques pour compenser le recul de la construction non aidée. Des moyens de financements supplémentaires sont mis en place (relèvement du prix plafond, augmentation de la part du financement principal, dotation supplémentaire de 20 000 logements puis désencadrement des prêts complémentaires).

— 1976-1977 : Programme de lutte contre l'inflation. L'effort budgétaire pour soutenir le BTP se termine. Soutien aux entreprises de BTP avec des aides financières et fiscales (autorisations de programme du Fond d'Action Conjoncturel (FAC) et crédits privilégiés).

— 1978 : Première année d'application de la réforme de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Les crédits distribués pour l'acquisition de logements neufs s'accroissent sensiblement, les Prêts aidés à l'Accession à la Propriété (PAP) qui ouvrent droit à l'APL connaissent un vif développement.

— 1979-1980 : Suite au deuxième choc pétrolier une politique énergétique est mise en place :

o débloqué de crédits destinés aux investissements permettant d'économiser les énergies et les matières premières ;

o exécution normale du programme biennal de construction des centrales nucléaires.

Par ailleurs, le rythme de la construction de logements est soutenu par le financement d'un peu plus de 20 000 opérations.

— 1981 : Orientations de la politique gouvernementale en faveur du secteur aidé : majoration de 25 % de l'APL, revalorisation de 20 % de l'allocation logement, modification des conditions et des taux d'intérêt des Prêts Locatifs Aidés (PLA). Confirmation de la construction de 6 centrales nucléaires.

— 1982 : Création du Fonds Spécial des Grands Travaux qui a pour mission de financer des investissements en infrastructures (transports publics, maîtrise de l'énergie) ; fonds financés par une taxe spécifique sur les produits pétroliers, des emprunts et des fonds de concours versés par les collectivités locales.

o Loi Quilliot redéfinissant les droits et obligations des locataires et bailleurs d'appartements.

o Modification du régime d'aide de l'Etat au logement.

o Les dépenses destinées à économiser l'énergie font l'objet d'une déduction fiscale.

o Revalorisation des aides aux logements (allocation logement et APL). Réduction du montant de l'apport personnel de 20 à 10 % du prix du logement et attribution d'un prêt compensateur aux candidats à l'accession à la propriété aux taux de 8,5 % à partir du 1.1.83.

— 1983-1984 : Processus de désinflation en profondeur.

o Mesures en faveur de l'accession à la propriété (avec une baisse des taux des prêts conventionnés) et du logement locatif.

o Modification du mode de calcul et hausse de l'allocation logement ; mise en place des PLA à taux révisables et baisse des taux d'intérêts.

— 1985 : Mesures d'aides au financement de la construction de logements (modification des plafonds de ressources, baisse des taux d'intérêt).

- o Unification des mesures destinées à favoriser l'amélioration de l'habitat et la maîtrise des charges (aides dans le secteur locatif).
- o Aménagement du régime d'aides au logement : hausse du plafond des dépenses ouvrant droit à réduction d'impôts, extension du régime de l'épargne logement au financement des résidences secondaires.
- o Loi sur la dotation globale d'équipement des collectivités locales.

## 2. LES DIFFÉRENTES SOURCES D'INFORMATION SUR L'EMPLOI

Si l'évolution de l'emploi dans le BTP peut être analysée au travers d'un cadrage économique dégagé des Comptes de la Nation, il n'en est plus de même lorsque l'on raisonne en terme de niveaux ou de structures. Ainsi doit-on abandonner la notion de branche pour se référer à celle de secteur (c'est le cas de l'EAE, l'UNEDIC ou l'INSEE), définir les mêmes populations étudiées : population salariée (EAE et UNEDIC) et population non salariée (EAE et INSEE). Sur des champs, ainsi, relativement proches, on dispose de six points de comparaison sur le niveau des effectifs et d'une structure régionale sur une année.

Le terme d'emploi intérieur utilisé dans les Comptes de la Nation se réfère à des notions de branche (la branche étant l'activité qui élabore un produit et un seul parmi une nomenclature de biens et de services), de résidence et d'économie nationale (voir tableau p. 17).

Les effectifs recueillis auprès des entreprises au travers des sources telles que l'Enquête Annuelle d'Entreprises (EAE) ou l'Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (UNEDIC) (\*) sont décrits par secteur d'activité (le secteur regroupant les entreprises ou les établissements ayant la même activité principale).

Les autres sources (enquêtes auprès des ménages) telles que les recensements de la population et les enquêtes annuelles sur l'emploi utilisent, quant à elles, les notions de secteur et de populations résidentes occupées.

### 2.1. Les effectifs salariés

Le rapprochement des sources EAE et UNEDIC ne peut être effectué que pour les années 1974, 1975, 1978, 1981, 1983 et 1986 (seules années où l'EAE interroge l'ensemble du champ des entreprises). Les EAE proposant des effectifs recueillis par entreprise (une entreprise regroupant un ou plusieurs établissements) pour l'ensemble du secteur BTP, comparables globalement aux effectifs UNEDIC recueillis par établissement.

En 1974, l'écart de 90 000 personnes entre les deux sources peut être attribué en grande partie aux problèmes liés à l'adoption de la nouvelle nomenclature des activités et des produits (NAP) et à la mise en place du répertoire SIRENE.

Pour les autres années, les écarts (maximum de 4,2 % en 1986) ne semblent pas excessifs et reflètent, probablement, les différences de définitions :

- les EAE reprenant les effectifs moyens inscrits sur les DAS (déclarations annuelles de salaires jusqu'en 1983 et devenues depuis DADS) ;
- l'UNEDIC regroupant, sur des effectifs réels inscrits en fin d'année, les bordereaux de régularisation annuelle des contributions à l'assurance chômage.

En outre les séries EAE et UNEDIC offrent des évolutions très similaires, surtout entre 1978 et 1983.

(\*) UNEDIC : (Statistiques recueillies exhaustivement). Les bordereaux de régularisation annuelle des contributions à l'assurance chômage sont établis par tous les établissements affiliés au régime ASSÉDIC (affiliation obligatoire pour tous les établissements du secteur privé industriel et commercial). Sur ces bordereaux figurent, entre autres, les renseignements concernant les salaires, les effectifs salariés au 31 décembre relevant ou non du régime.

EAE : Le cadre emploi de l'EAE (exhaustive seulement pour les entreprises de 20 salariés et plus) est renseigné par les entreprises à partir des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS), documents servant à établir l'assiette de la taxe sur les salaires et la régularisation des cotisations de sécurité sociale à l'URSSAF. On retrouve dans ces documents les éléments tels que : les rémunérations annuelles, les effectifs ventilés par trimestre, le total des heures travaillées par l'ensemble des salariés, la durée du travail par salarié (répartie en plus ou moins de 1 200 heures).

Tableau I-2

## LES EFFECTIFS SALARIÉS AU 31.12

Source : UNEDIC et EAE-BTP

(unité : en millier et en %)

Source	1974	1975	1975/ 1974	1978	Accrois- sement annuel 75-78	1981	Accrois- sement annuel 78-81	1983	Accrois- sement annuel 81-83	1986	Accrois- sement annuel 83-86
UNEDIC	1 685,2	1 637,0	- 2,9	1 579,8	- 1,2	1 498,0	- 1,8	1 342,5	- 5,3	1 230,3	- 4,3
EAE	1 595,6	1 628,4	2,1	1 608,2	- 0,4	1 526,5	- 1,7	1 374,2	- 5,1	1 284,6	- 3,3
Ecart (1) en millier	- 89,6	- 8,6	—	28,4	—	28,5	—	31,7	—	54,3	—
Ecart (2) en %	- 5,6	- 0,5	—	1,8	—	1,9	—	2,3	—	4,2	—

(1) EAE — UNEDIC.

(2) EAE — UNEDIC/EAE.

## 2.2. Les effectifs non salariés

Les seules sources existantes sur les non-salariés proviennent de l'INSEE et de l'EAE.

L'INSEE estime le nombre de non-salariés à partir des indications fournies par les caisses de retraite et les enquêtes annuelles sur l'emploi (cf. Annuaire Statistique de la France 1986).

L'EAE fournit un effectif non salarié au 31 décembre jusqu'en 1976 et au 30 juin à partir de 1977.

Bien que les deux populations ne soient pas recueillies de manière identique, elles n'en présentent pas moins des ordres de grandeur comparables et des évolutions parallèles, avec toutefois de plus grandes amplitudes pour l'EAE.

Les effectifs non salariés sont concentrés dans leur quasi totalité parmi les entreprises artisanales de 0 à 10 salariés.

Tableau I-3

## LES EFFECTIFS NON SALARIÉS AU 31.12

Source : INSEE et EAE-BTP

(unité : en millier et en %)

Source	1974	1975	1975/ 1974	1978	Accrois- sement annuel 75-78	1981	Accrois- sement annuel 78-81	1983	Accrois- sement annuel 81-83	1986	Accrois- sement annuel 83-86
INSEE	290,2	294,4	1,4	328,6	3,7	350,1	2,1	337,0	- 1,9	316,3	- 2,1
EAE	258,5	263,9	2,1	306,2	5,1	331,0	2,6	308,6	- 3,4	284,7	- 2,7
Ecart (1) en millier	- 31,7	- 30,5	—	- 22,4	—	- 19,1	—	- 28,4	—	- 31,6	—
Ecart (2) en %	- 12,3	- 11,6	—	- 7,3	—	- 5,8	—	- 9,2	—	- 11,1	—

(1) EAE — INSEE.

(2) EAE — INSEE/EAE.

### 2.3. Structure régionale de la population active

Hormis l'année 1974, les données de l'EAE se calent donc assez correctement sur celles de l'UNEDIC (la source de référence la plus utilisée en terme d'emploi) et de l'INSEE.

Il s'agit toutefois d'une comparaison globale et en évolution sur les périodes retenues. Un rapprochement des statistiques régionales n'a pu être effectué que pour les seuls effectifs salariés en 1986 (voir tableau en annexe A-I-2). L'EAE surestime ainsi (comparativement aux données UNEDIC) légèrement la part de la région Ile-de-France dans l'ensemble de la France, les autres régions ne présentant pas d'écart significatif.

Il serait souhaitable, cependant, de confronter systématiquement les deux sources dans la mesure où l'EAE pourrait couvrir plus régulièrement l'ensemble du secteur.

Le tableau I-4 fournit l'évolution de la population active entre 1978 et 1986 pour chaque région.

Tableau I-4

#### POPULATION ACTIVE DU BTP PAR RÉGION

Source : EAE

Région de l'entreprise	1978	1981	Accroissement annuel 78-81	1983	Accroissement annuel 81-83	1986	Accroissement annuel 83-86
Ile-de-France	421 419	382 270	- 3,20	349 278	- 4,41	333 076	- 1,57
Champagne-Ardennes	37 919	35 949	- 1,76	31 445	- 6,47	33 462	2,09
Picardie	43 464	44 744	0,97	37 553	- 8,39	36 386	- 1,05
Haute-Normandie	52 993	51 445	- 0,98	47 506	- 3,90	44 853	- 1,90
Centre	83 876	82 564	- 0,52	72 621	- 6,21	69 425	- 1,49
Basse-Normandie	41 695	45 221	2,74	41 081	- 4,69	39 382	- 1,40
Bourgogne	51 049	50 298	- 0,49	46 836	- 3,50	42 855	- 2,92
Nord-Pas-de-Calais	98 517	102 138	1,21	95 661	- 3,22	84 048	- 4,22
Lorraine	75 453	71 091	- 1,97	63 916	- 5,18	59 961	- 2,11
Alsace	49 881	51 660	1,17	49 703	- 1,91	44 074	- 3,93
Franche-Comté	30 316	31 202	0,96	28 474	- 4,47	25 058	- 4,17
Pays de Loire	105 147	103 372	- 0,57	92 710	- 5,30	81 232	- 4,31
Bretagne	101 926	99 611	- 0,76	84 160	- 8,08	75 223	- 3,67
Poitou-Charentes	55 139	53 937	- 0,73	47 509	- 6,15	43 647	- 2,79
Aquitaine	100 591	97 866	- 0,91	90 224	- 3,98	81 886	- 3,18
Midi-Pyrénées	88 709	87 788	- 0,35	76 301	- 6,77	68 888	- 3,35
Limousin	25 335	24 949	- 0,51	21 572	- 7,01	20 144	- 2,26
Rhône-Alpes	185 173	186 205	0,19	176 882	- 2,54	164 165	- 2,46
Auvergne	43 368	44 223	0,65	39 846	- 5,08	32 866	- 6,22
Languedoc-Roussillon	66 423	68 117	0,84	63 094	- 3,76	53 791	- 5,18
Provence-Alpes-Côte d'Azur	153 049	151 899	- 0,25	135 690	- 5,49	125 589	- 2,55
Corse	8 854	9 817	3,50	8 736	- 5,67	8 958	0,84
<b>France entière</b>	<b>1 920 296</b>	<b>1 876 366</b>	<b>- 0,77</b>	<b>1 760 798</b>	<b>- 4,79</b>	<b>1 568 970</b>	<b>- 2,65</b>

#### *2.4. De la population active totale aux effectifs salariés des entreprises de plus de 10 salariés*

Les six années pendant lesquelles l'EAE couvre l'ensemble du secteur (1974, 1975, 1978, 1981, 1983 et 1986) ne permettent pas d'établir de véritables séries statistiques. Seules les entreprises de plus de 10 salariés sont interrogées régulièrement. Leurs effectifs, qui correspondent à environ 55 % de la population active, seront donc les seules reprises au deuxième chapitre.

Les données sur la population active des entreprises artisanales de 0 à 10 salariés ont été publiées dans le bulletin n° 140. Il convient de rappeler que l'effectif concerné était de 750 000 personnes en 1983. Le nombre de salariés (446 000, soit 32 % de l'effectif du secteur) n'y est en diminution que depuis 1981 alors que ce mouvement s'est amorcé depuis 1976 pour les entreprises de plus de 10 salariés.

Dans Economie et Statistiques n° 207 (février 1988), un article sur les artisans du BTP précise que le poids de l'artisanat, en terme de travaux ou d'effectifs, s'accroît du début des années 1970 jusqu'au-delà de l'année 1983. Mais à partir de 1980, il s'agit en fait d'une moindre récession de l'ensemble de l'artisanat. Globalement, les marchés préférentiels des artisans (entretien de bâtiments, construction de maisons individuelles) ont connu des évolutions moins défavorables que les autres. Depuis 1978, les artisans s'adaptent mieux à la concurrence à travers les divers types de regroupements d'artisans ou de réseaux de franchises. De plus l'artisan compense une productivité plus faible par un coût salarial plus réduit (il obtient aussi des gains de productivité supérieurs à ceux de la moyenne du secteur).

Il est probable donc que l'artisanat conserve toute son importance dans le secteur depuis 1983 et que le mouvement de moindre décroissance de l'emploi s'est poursuivi jusqu'en 1985 (- 8,4 % de 1981 à 1985 contre - 22,4 % pour les établissements de plus de 10 salariés d'après l'UNEDIC). Les résultats de l'EAE 1986 (actuellement disponibles), couvrant l'ensemble du secteur, confirment ce mouvement.

## Chapitre II

### L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DE DIX SALARIÉS ET PLUS

#### 1. LES EFFECTIFS SALARIÉS DE 1974 A 1986

Une baisse bien plus accentuée que chez les artisans

Les tableaux II-1 et II-2 indiquent les évolutions des effectifs salariés, uniquement pour la période 1977-1986 ; la rénovation de l'EAE en 1977 ayant entraîné une trop grande rupture (cf. annexe 3) par rapport aux enquêtes précédentes pour que l'on puisse remonter avant 1976.

On discerne ainsi :

- une baisse des effectifs de 1977 à 1979 de l'ordre de 3,8 % l'an avec une accentuation en 1977 et 1979 et un léger répit en 1978 ;
- un net ralentissement du mouvement juste avant le deuxième choc pétrolier en 1980, avec de surcroît une légère hausse des effectifs de 0,6 % ;
- une reprise du mouvement à la baisse à partir de 1981 avec une forte accélération en 1983 et 1984 et un net ralentissement en 1985. Cette tendance étant confirmée en 1986 où les salariés sont en légère augmentation. La baisse moyenne annuelle entre 1981 et 1985 est de l'ordre de 5,4 % (plus de 7 % en 1983 et 1984).

Tableau II-1

#### EFFECTIFS SALARIÉS AU 30 JUIN SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE (entreprises de 10 salariés et plus)

Source : EAE

(unité : %)

NAP	1977/ 1976	1978/ 1977	1979/ 1978	1980/ 1979	1981/ 1980	1982/ 1981	1983/ 1982	1984/ 1983	1985/ 1984	1986/ 1985
5510	20,59	10,26	3,60	27,74	- 11,82	- 4,10	- 10,21	- 1,63	- 4,66	7,64
5511	46,87	11,60	- 9,20	7,34	- 3,94	- 2,80	- 18,62	15,41	- 4,25	5,41
5512	- 21,03	21,37	- 16,18	- 5,47	0,30	- 8,74	- 2,48	- 21,70	- 3,23	4,23
5513	- 27,17	- 17,75	12,97	- 34,47	33,00	13,13	- 0,19	- 17,62	- 9,41	- 0,88
5520	- 25,90	57,97	- 32,93	6,99	- 6,39	- 6,06	- 0,31	0,65	- 15,56	- 4,60
TP	- 6,31	10,14	- 5,42	3,51	- 2,30	- 2,76	- 7,24	- 8,12	- 5,47	4,68
5530	- 21,19	- 7,49	- 23,59	- 10,44	2,16	- 1,76	- 32,31	15,71	- 13,38	- 2,40
5531	- 24,48	16,66	- 8,11	- 11,91	14,44	- 7,88	- 6,29	1,71	- 3,59	0,31
5550	8,40	- 10,05	3,88	- 0,50	- 13,44	- 17,53	6,52	- 7,57	- 13,02	- 6,49
5560	- 4,43	- 4,91	- 6,63	- 2,32	- 6,11	- 7,20	- 8,80	- 14,01	- 6,55	- 2,05
GO	- 6,48	- 5,30	- 7,98	- 3,18	- 5,59	- 7,46	- 10,25	- 10,70	- 7,75	- 2,38
5540	7,41	1,74	- 0,90	- 0,17	- 4,22	2,85	- 1,71	1,72	1,11	1,37
5570	9,10	- 5,92	- 3,42	5,56	- 6,69	- 3,72	- 4,93	- 3,30	- 3,41	- 1,30
5571	- 9,50	- 6,14	- 5,50	11,68	1,95	- 0,78	- 2,21	- 8,68	3,93	- 3,17
5572	- 11,23	- 2,40	2,68	- 3,34	- 7,14	1,97	- 11,38	1,40	- 2,99	- 4,81
5573	- 5,60	- 2,75	- 3,88	2,06	- 1,51	- 5,86	- 2,94	- 7,31	- 6,41	1,68
SO	- 2,60	- 2,64	- 2,34	2,63	- 3,14	- 1,39	- 4,01	- 3,49	- 1,63	- 0,62
BAT	- 4,75	- 4,08	- 5,36	- 0,40	- 4,38	- 4,42	- 7,03	- 6,86	- 4,37	- 1,38
Ensemble	- 5,10	- 0,90	- 5,38	0,57	- 3,85	- 3,99	- 7,08	- 7,19	- 4,66	0,18

Tableau II-2

EFFECTIFS SALARIÉS AU 30 JUIN SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 10 salariés et plus)

Source : EAE

(unité : %)

TAILLE	1977/ 1976	1978/ 1977	1979/ 1978	1980/ 1979	1981/ 1980	1982/ 1981	1983/ 1982	1984/ 1983	1985/ 1984	1986/ 1985
11-19	5,56	4,78	- 8,44	- 0,29	- 0,71	- 3,30	- 4,10	- 4,79	2,20	0,8
20-49	- 3,63	6,05	- 1,71	6,05	- 6,78	- 1,87	- 4,44	- 4,80	- 5,54	- 1,90
Total 11-49	- 0,60	5,61	- 4,05	3,95	- 4,85	- 2,35	- 4,33	- 4,80	- 2,99	2,89
50-99	- 2,47	- 13,15	- 2,85	- 2,72	- 4,04	- 4,96	- 8,27	- 7,05	- 7,91	- 2,38
100-199	- 20,32	- 0,55	- 4,17	0,11	- 1,81	- 7,53	- 3,98	- 7,43	- 7,86	- 3,11
Total 50-199	- 10,88	- 7,85	- 3,45	- 1,45	- 3,01	- 6,15	- 6,31	- 7,23	- 7,88	- 2,72
200-499	- 6,33	- 10,30	- 1,45	- 6,79	- 2,87	- 2,04	- 14,88	- 9,35	- 9,63	- 5,30
500-999	- 22,04	- 2,18	- 1,65	5,65	- 3,59	- 6,32	- 10,17	- 1,68	5,45	3,08
Total 200-999	- 12,35	- 7,53	- 1,52	- 2,31	- 3,15	- 3,70	- 13,10	- 6,35	- 3,45	- 1,55
1 000 et plus	2,10	1,92	- 12,75	- 1,06	- 3,40	- 4,97	- 8,42	- 12,98	- 5,53	- 1,16
Ensemble	- 5,10	- 0,90	- 5,38	0,57	- 3,85	- 3,99	- 7,08	- 7,19	- 4,66	0,18

Ces évolutions, bien que parallèles à celles de l'ensemble du secteur, n'en sont pas moins plus accentuées : l'effet stabilisateur de la plus grande résistance des entreprises artisanales n'apparaît plus ici. La baisse en fin de période est plus importante, notamment en 1985.

### 1.1. Une chute moins prononcée des effectifs dans le second œuvre et les travaux publics

Les trois secteurs d'activité reproduisent les mêmes types d'évolution qu'au niveau global, avec cependant de plus fortes amplitudes pour les TP et le GO.

Dans les TP, le répit de 1978 se traduit par un accroissement des effectifs de l'ordre de 10 % (soit 26 000 salariés) dû en grosse partie aux activités d'aménagement (5510 : + 10,3 %) et surtout aux travaux d'infrastructure (5512 : + 21,4 %). De même la hausse des effectifs de 3,5 % en 1980 résulte d'une forte croissance dans les travaux d'aménagement (5510 : + 27,7 %, soit 26 900 salariés) mais contrebalancée par les fortes baisses dans la construction de chaussées (5513 : - 34,5 %) et les travaux d'infrastructure (5512 : - 5,5 %), soit pour ces deux activités un solde net négatif de 20 700 salariés.

La baisse de 7,2 % en 1983 (- 19 400 salariés) provient principalement des travaux d'aménagement (5510 : - 10,2 %) et de la construction de lignes d'électricité (5511 : - 18,6 %), le solde net étant de - 17 500 salariés. La baisse de 8,1 % en 1984 (- 20 200 salariés) touche, par contre, presque uniquement les travaux d'infrastructure (5512 : - 21,7 %) et la construction de chaussées (5513 : - 17,6 %), activités plus tournées vers l'exportation, avec un solde net de - 23 300 salariés. Le recul de l'emploi s'atténue en 1985 avec - 5,5 % (- 12 500 salariés). Les années 1986 et 1987 marquent un nouveau départ de l'emploi dans le secteur (+ 1,5 % en deux ans).

Dans le GO, les évolutions des effectifs reflètent essentiellement la restructuration dans les travaux de maçonnerie (5560) où le nombre de salariés chute régulièrement depuis 1977 de l'ordre de 7,2 % en moyenne annuelle entre 1977 et 1985. Les baisses de 1978 et 1980 n'atteignent que 5,3 % et 3,2 %, celle de 1985 (7,8 %) bien que relativement élevée, reflète un ralentissement par rapport à 1983 et 1984 (- 10,5 % par an), tendance qui se confirme en 1986 (- 2,4 %).

Le SO, secteur également très lié au marché du logement, ne subit pas de chute trop prononcée de ses effectifs. Il s'agit d'une baisse régulière de l'ordre de 2,5 % par an qui s'atténue à partir de 1986 (- 0,6 %). En 1978 seuls les travaux d'installation électrique (5540 : + 1,7 %) connaissent une pause. En 1980 les effectifs du SO croissent de 2,6 % (+ 10 400 salariés). Les mesures d'économie d'énergie instaurées avec le deuxième choc pétrolier en 1980 ont favorisé principalement les travaux de menuiserie-serrurerie (5571 : + 11,7 %) et les travaux de génie climatique (5570 : + 5,6 %) totalisant à eux deux un solde net positif de 10 300 salariés.

## *1.2. Une baisse moins forte pour les plus petites entreprises qui résulte de leur plus grande résistance mais aussi d'une réduction générale de la taille des entreprises*

Les entreprises de moins de 50 salariés présentent des évolutions s'apparentant davantage à celles des entreprises artisanales : la baisse des effectifs n'apparaît véritablement qu'à partir de 1981 et de façon moins prononcée que pour les entreprises de plus grande taille.

De 1977 à 1980 leurs effectifs s'accroissent de l'ordre de 1,7 % en moyenne annuelle contre une baisse de 4,8 % environ pour les entreprises de taille supérieure.

Les évolutions entre 1981 et 1982 sont, pour les entreprises de moins de 50 salariés et celles de 50 salariés et plus, respectivement de - 3,9 % et - 6,4 % en moyenne annuelle puis de - 4,6 % et - 9,1 % pour les années 1983 et 1984 (la baisse atteignant 13 % pour les entreprises de 200 à 999 salariés en 1983 et 13 % pour les entreprises de 1 000 salariés et plus en 1984). Ces divers mouvements intègrent, dans une proportion importante, l'effet des diminutions de la taille des entreprises.

Le répit de 1978 se répartit inégalement :

- + 5,6 % pour les entreprises de 11 à 49 salariés ;
- + 1,9 % pour celles de 1 000 salariés et plus ;
- mais - 7,7 % pour celles de tailles intermédiaires.

La pause de 1980, par contre, est ressentie dans toutes les tailles. En 1985 seuls les effectifs des PME (50 à 500 salariés) continuent à décroître fortement :

- - 7,9 % pour les entreprises de 50 à 199 salariés ;
- - 9,6 % pour celles de 200 à 499 salariés.

## 2. LES EFFECTIFS OUVRIERS ET LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Une baisse des effectifs ouvriers quatre fois plus rapide que celle du personnel d'encadrement. Une augmentation plus importante du taux d'encadrement dans les entreprises de grandes tailles et dans le secteur du gros-œuvre et des TP.

Sur la période 1977-1986 les entreprises de plus de 10 salariés ont réduit leurs effectifs de plus de 28 %, soit 330 000 salariés.

Sur la même période les effectifs du personnel d'encadrement ne subissent qu'une baisse de 9 %, avec de surcroît des hausses en 1978 (4,9 %) et en 1980 (1,4 %).

La baisse des effectifs « Cadres » dans les TP commence véritablement en 1983, alors qu'elle était devenue sensible dans le GO dès 1981. Le SO présente, comme pour les effectifs globaux, des réductions atténuées. Ce sont aussi les PME (50 à 500 salariés) qui accusent les baisses les plus prononcées.

Les variations des effectifs ouvriers sont semblables à celles des effectifs salariés : les baisses importantes se situent dans les TP et le GO avec un ralentissement à partir de 1985, elles deviennent plus régulières et atténuées dans le SO.

De même ce sont les effectifs des PME qui sont les plus touchés, le mouvement se poursuivant jusqu'en 1985 pour s'interrompre en 1986. Par contre, les entreprises de 1 000 salariés et plus ont surtout procédé à de fortes réductions d'effectifs en 1983 et 1984.

Le taux d'encadrement s'accroît ainsi de 5,7 %, passant de 19,7 % en 1977 à 25,4 % en 1986. Les gains les plus importants se situent dans le GO avec + 16,8 % dans la construction industrialisée (5550), + 8,3 % pour la construction d'ossature (5530), mais aussi dans les TP avec + 10,8 % pour les travaux d'infrastructure (5512).

Le rythme d'augmentation de ce taux dans le temps croît également avec la taille de l'entreprise.

On a ainsi les gains suivants des taux d'encadrement pour la période 1977-1986 :

- entreprises de 11 à 49 salariés : + 3,6 %
- entreprises de 50 à 199 salariés : + 5,3 %
- entreprises de 200 à 999 salariés : + 9,8 %
- entreprises de plus de 1 000 salariés : + 10,7 %

Ainsi, l'éventail des taux d'encadrement s'est encore élargi pendant la période étudiée ; en 1986, il est presque deux fois plus élevé pour les entreprises de 1 000 salariés et plus que pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Tableau II-3

TAUX D'ENCADREMENT (\*) AU 30 JUIN SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 10 salariés et plus)

Source : EAE

NAP	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
5510	17,54	17,75	18,21	20,03	20,07	20,85	20,52	20,42	20,18	21,13	21,95	22,29	22,32
5511	25,40	24,44	22,13	21,59	20,99	24,00	23,94	24,93	26,41	26,53	28,19	28,36	28,61
5512	18,98	17,87	19,52	22,31	25,27	23,89	23,49	26,01	28,62	28,45	31,51	33,15	33,14
5513	21,32	19,36	20,55	24,28	23,88	25,86	27,28	26,98	28,60	28,90	29,29	30,25	31,13
5520	22,37	24,01	21,86	32,09	31,29	34,44	34,54	33,87	37,07	38,66	37,15	35,55	36,95
TP	19,89	18,91	19,77	22,18	23,08	23,53	23,06	24,06	25,30	25,90	26,99	27,61	27,72
5530	17,17	16,03	19,11	20,53	22,37	21,94	22,67	21,02	25,56	25,02	31,79	29,33	28,91
5531	22,36	23,29	27,01	23,40	22,06	24,42	26,06	26,76	25,17	27,28	26,53	25,68	26,45
5550	19,37	18,89	19,31	21,78	28,12	27,73	30,00	30,84	30,73	33,96	35,14	35,04	38,65
5560	13,07	13,37	13,57	14,27	14,98	15,34	15,92	16,36	16,63	18,36	18,91	19,20	19,19
GO	14,37	14,50	15,15	15,78	16,99	17,21	17,93	18,18	18,76	20,39	21,85	21,65	21,85
5540	24,56	26,99	28,72	29,58	29,68	30,16	30,27	30,68	32,14	32,87	33,80	35,04	34,48
5570	26,27	26,27	27,13	27,38	28,84	29,68	27,70	28,96	29,00	30,25	29,90	30,75	32,18
5571	20,01	20,85	20,75	19,19	20,60	21,06	21,08	21,87	22,08	22,60	23,37	23,33	22,72
5572	21,47	21,59	22,76	21,68	22,85	22,80	22,10	22,53	23,24	23,77	23,06	24,01	23,26
5573	15,80	16,02	17,45	17,39	18,16	17,82	18,54	18,01	18,56	18,52	18,75	19,66	19,59
SO	20,92	21,65	22,73	22,66	23,60	23,85	23,67	23,91	24,71	25,25	25,76	26,71	26,53
BAT	17,35	17,85	18,55	18,93	20,06	20,39	20,76	21,05	21,83	22,98	24,01	24,52	24,53
Ensemble	17,95	18,11	18,85	19,65	20,81	21,17	21,35	21,83	22,74	23,74	24,78	25,32	25,39

(\*) Effectifs des cadres, employés, techniciens, agents de maîtrise / Effectifs salariés.  
La rupture de série entre 1976 et 1977 (cf. annexe 3) n'affecte pas globalement le taux d'encadrement mais devient sensible sectoriellement, particulièrement pour les TP.

Tableau II-4

TAUX D'ENCADREMENT (\*) AU 30 JUIN SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 10 salariés et plus)

Source : EAE

TAILLE	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
11-19	14,31	15,65	16,09	14,74	16,22	17,14	18,01	17,28	18,43	18,29	19,35	19,54	19,35
20-49	16,35	16,84	16,88	17,21	18,10	17,82	17,88	18,32	18,79	19,48	20,21	20,22	20,15
Total 11-49	15,74	16,47	16,62	16,34	17,44	17,60	17,92	17,97	18,67	19,09	19,93	19,98	19,85
50-99	16,93	16,36	17,15	17,45	18,91	18,53	19,34	19,23	19,72	20,43	21,33	22,05	22,10
100-199	16,62	17,85	17,64	18,45	19,17	19,99	20,10	20,52	21,73	22,55	23,63	23,78	24,45
Total 50-199	16,79	17,03	17,38	17,87	19,03	19,19	19,69	19,83	20,64	21,42	22,40	22,86	23,19
200-499	17,02	17,90	18,79	19,04	19,98	20,93	21,58	22,73	23,19	24,93	26,04	26,89	28,35
500-999	19,09	17,84	18,36	22,17	24,65	25,57	26,24	25,27	27,18	28,51	29,46	32,26	32,08
Total 200-999	17,81	17,88	18,62	20,11	21,66	22,60	23,40	23,71	24,70	26,32	27,44	29,29	30,09
1 000 et plus	22,60	21,68	23,78	27,01	27,99	29,19	28,53	30,30	31,89	34,40	36,88	37,65	37,74
Ensemble	17,95	18,11	18,85	19,65	20,81	21,17	21,35	21,83	22,74	23,74	24,78	25,32	25,39

(\*) Effectifs des cadres, employés, techniciens, agents de maîtrise / Effectifs salariés.  
La rupture de série entre 1976 et 1977 (cf. annexe 3) n'affecte pas globalement le taux d'encadrement mais devient sensible sur les grandes tailles.

### 3. LES RÉMUNÉRATIONS DES SALARIÉS

Un salaire moyen et des gains de pouvoir d'achat plus élevés dans les grandes entreprises et le secteur des travaux publics

Avec 66 milliards de francs en 1985, les rémunérations des salariés représentent 24,8 % de la production en métropole et 50,4 % de la valeur ajoutée du secteur BTP. Elles se sont accrues à un rythme annuel moyen de 7,1 % entre 1977 et 1979 puis de 11 % entre 1980 et 1982 mais seulement de 1,1 % de 1983 à 1985.

La rémunération moyenne par salarié (\*) s'élève, en 1986, à 83 200 F.

Tableau II-5

RÉMUNÉRATION PAR SALARIÉ (\*) AU 30 JUIN SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 10 salariés et plus)

Source : EAE

(unité : francs)

NAP	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
5510	24 615	24 546	30 288	34 382	37 433	41 815	48 163	54 382	60 975	70 851	72 534	75 902	80 677
5511	23 392	24 896	28 459	34 481	37 604	41 720	47 175	53 433	61 306	67 718	72 508	79 218	80 713
5512	25 290	25 859	30 668	37 766	38 367	45 210	55 359	61 256	70 365	76 069	82 254	88 446	91 979
5513	21 994	22 987	27 983	35 357	40 092	44 141	52 558	58 418	66 654	73 358	76 270	83 639	88 751
5520	24 835	30 588	31 853	45 154	47 876	56 472	59 603	80 034	83 961	85 241	115 716	106 660	110 277
TP	24 280	25 080	29 849	36 005	38 670	43 742	50 913	57 691	65 274	72 921	77 168	81 791	85 603
5530	24 571	24 937	33 444	38 828	42 458	46 262	51 732	59 515	71 611	74 132	80 567	92 157	93 581
5531	24 269	25 875	29 652	36 557	40 782	49 704	57 111	61 900	73 708	75 737	86 624	89 002	90 138
5550	23 121	26 099	26 396	36 936	42 028	46 199	50 956	60 632	70 073	76 757	80 990	86 772	92 991
5560	21 598	27 787	29 892	32 180	34 671	38 802	44 135	50 424	56 631	63 636	67 149	70 380	75 569
GO	22 229	27 068	30 221	33 454	36 287	40 386	45 660	52 392	59 553	65 843	70 242	74 358	79 099
5540	26 282	28 777	35 501	36 468	42 320	46 734	53 631	61 713	68 528	75 929	80 338	87 233	91 951
5570	26 110	28 879	32 519	38 224	42 550	47 351	52 552	59 822	67 225	74 199	78 835	83 892	89 851
5571	23 497	31 843	34 741	34 515	37 673	42 149	47 591	53 709	59 884	66 289	70 011	75 511	78 246
5572	23 407	26 770	33 591	34 649	40 243	43 072	47 238	54 681	62 050	68 675	71 852	76 358	80 967
5573	23 558	29 196	36 303	35 275	38 190	42 097	48 021	55 062	61 258	68 747	70 497	75 939	81 141
SO	24 461	29 123	34 924	35 747	40 039	44 139	49 835	57 013	63 745	70 847	74 380	80 110	84 792
BAT	23 248	28 031	32 328	34 503	38 029	42 184	47 721	54 703	61 716	68 508	72 526	77 624	82 356
Ensemble	23 490	27 309	31 710	34 839	38 188	42 571	48 536	55 479	62 651	69 666	73 732	78 697	83 230

En moyenne, les TP offrent des salaires supérieurs de 3 % (de 33 % dans les travaux de forage : 5520) et le GO des salaires inférieurs de 5 % (de 9 % dans les travaux de maçonnerie : 5560).

Pour 6 activités regroupant 75 % des effectifs salariés (1) l'éventail par activité des salaires moyens pratiqués varie de 100 à 122 (leur hiérarchie par secteur d'activité demeurant identique depuis 1981). Par ailleurs les salaires moyens offerts croissent avec la taille de l'entreprise.

La différence entre petites et grandes entreprises s'est accrue puisque l'éventail est passé de 100 à 123 en 1977 à 100 à 131 en 1986. Il s'agit, en fait, d'écart entre les salaires moyens calculés par classe de taille. Par ailleurs le calcul effectué en 1983 (voir annexe 4) montre que 90 % des rémunérations moyennes par entreprise (en écartant les 5 % inférieurs et les 5 % supérieurs) s'échelonnent de 100 à 196. Cet échelonnement serait encore plus large si les calculs étaient effectués sur des rémunérations individuelles.

En francs constants (1974) le salaire moyen dans le BTP progresse de 7,4 % entre 1977 et 1986.

(\*) L'unité observée, ici, est la rémunération moyenne par salarié et par entreprise et non la rémunération par salarié.

(1) Les activités travaux d'aménagement (5510), travaux d'infrastructure (5512), travaux de maçonnerie (5560), installation électrique (5540), menuiserie (5571), aménagements (5573), regroupent plus de 75 % des effectifs salariés en 1985.

Tableau II-6

RÉMUNÉRATION PAR SALARIÉ (\*) AU 30 JUIN SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 10 salariés et plus)

Source : EAE

(unité : francs)

TAILLE	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
11-19	22 772	28 339	27 879	31 574	34 063	38 051	43 166	49 410	55 510	61 050	64 056	68 631	73 668
20-49	23 753	28 280	31 511	33 083	36 285	40 153	45 533	52 219	58 556	65 204	68 210	72 510	77 676
Total 11-49	23 462	28 298	30 308	32 554	35 513	39 456	44 780	51 287	57 555	63 835	66 841	71 163	76 163
50-99	22 575	26 972	41 837	34 098	37 551	41 521	47 445	53 703	59 864	66 857	71 021	75 170	80 440
100-199	22 390	29 952	28 433	33 872	37 421	41 723	47 760	54 721	62 008	70 689	73 522	77 405	81 824
Total 50-199	22 491	28 302	35 518	34 003	37 492	41 612	47 590	54 175	60 844	68 652	72 190	76 215	81 084
200-499	22 587	25 817	30 157	35 408	38 244	43 609	49 397	57 538	63 736	71 809	78 294	83 096	89 377
500-999	23 255	26 103	29 386	36 243	39 645	45 700	50 993	58 228	67 414	76 581	82 031	90 492	92 851
Total 200-999	22 841	25 919	29 855	35 693	38 750	44 363	50 019	57 806	65 124	73 670	79 825	86 405	91 004
1 000 et plus	25 367	26 025	31 042	38 984	43 210	48 179	56 018	63 416	73 100	80 102	86 480	92 954	96 599
Ensemble	23 490	27 309	31 710	34 839	38 188	42 571	48 536	55 479	62 651	69 666	73 732	78 695	83 234

(\*) Rupture de séries entre 1976 et 1977 (voir annexe 3).

Tableau III-7

RÉMUNÉRATION PAR SALARIÉ (\*) AU 30 JUIN SELON L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 10 salariés et plus)  
PRIX CONSTANTS (1974)

Source : EAE

(unité : francs)

NAP	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
5510	24 615	21 955	24 725	25 659	25 604	25 827	26 204	26 083	26 158	27 730	26 424	26 128	27 055
5511	23 392	22 268	23 232	25 732	25 721	25 769	25 666	25 627	26 300	26 504	26 415	27 270	27 067
5512	25 290	23 130	25 035	28 184	26 243	27 925	30 119	29 380	30 187	29 772	29 965	30 446	30 845
5513	21 994	20 561	22 843	26 386	27 423	27 264	28 595	28 018	28 594	28 711	27 785	28 791	29 762
5520	24 835	27 360	26 002	33 697	32 747	34 881	32 428	38 386	36 019	33 362	42 155	36 716	36 981
TP	24 280	22 433	24 366	26 870	26 450	27 018	27 700	27 670	28 003	28 541	28 112	28 155	28 706
5530	24 571	22 305	27 301	28 976	29 041	28 574	28 146	28 544	30 721	29 015	29 351	31 724	31 382
5531	24 269	23 144	24 206	27 281	27 895	30 700	31 073	29 688	31 621	29 642	31 557	30 638	30 228
5550	23 121	23 345	21 548	27 564	28 747	28 535	27 723	29 080	30 061	30 042	29 504	29 870	31 184
5560	21 598	24 855	24 401	24 015	23 715	23 967	24 013	24 184	24 295	24 906	24 462	24 227	25 342
GO	22 229	24 211	24 670	24 966	24 820	24 945	24 842	25 128	25 548	25 770	25 589	25 597	26 525
5540	26 282	25 740	28 980	27 215	28 947	28 866	29 179	29 599	29 399	29 718	29 267	30 029	30 835
5570	26 110	25 831	26 546	28 525	29 104	29 247	28 592	28 692	28 839	29 041	28 719	28 878	30 131
5571	23 497	28 482	28 360	25 757	25 768	26 034	25 893	25 760	25 690	25 945	25 505	25 994	26 240
5572	23 407	23 945	27 421	25 857	27 526	26 604	25 701	26 226	26 619	26 879	26 175	26 285	27 152
5573	23 558	26 114	29 635	26 325	26 122	26 002	26 127	26 409	26 280	26 907	25 682	26 141	27 210
SO	24 461	26 049	28 509	26 677	27 386	27 263	27 114	27 344	37 347	27 729	27 097	27 576	28 435
BAT	23 248	25 072	26 390	25 748	26 012	26 056	25 964	26 237	26 476	26 813	26 421	26 721	27 618
Ensemble	23 490	24 426	25 885	25 999	26 120	26 295	26 407	26 608	26 877	27 267	26 860	27 090	27 911

(\*) Rupture de séries entre 1976 et 1977 (voir annexe 3).

Le gain de pouvoir d'achat dans les TP, de 6,8 %, est dû principalement aux travaux routiers (5513 : + 13 %). La progression dans le GO est de 6,2 %, mais seulement de 5,5 % pour les travaux de maçonnerie (5560), l'installation industrielle (5531) atteignant 10,8 % et la construction industrialisée (5550) 13 %. Le gain du pouvoir d'achat dans le SO, de 6,6 %, provient essentiellement des travaux d'installation électrique (5540 : + 13,3 %).

Le pouvoir d'achat s'accroît, dans le temps, avec la taille de l'entreprise.

Les gains entre 1977 et 1986 sont les suivants :

- entreprises de 11 à 49 salariés : + 5,1 %
- entreprises de 50 à 199 salariés : + 7,2 %
- entreprises de 200 à 999 salariés : + 14,6 %
- entreprises de 1 000 salariés et plus : + 11,4 %

Tableau II-8

RÉMUNÉRATION PAR SALARIÉ (\*) AU 30 JUIN SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 10 salariés et plus)  
PRIX CONSTANTS (1974)

Source : EAE

(unité : francs)

TAILLE	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
11-19	22 772	25 348	12 530	23 563	23 299	23 503	23 486	23 698	23 814	23 894	23 335	23 625	24 704
20-49	23 753	25 295	14 162	24 689	24 819	24 801	24 773	25 045	25 121	25 520	24 849	24 961	26 048
Total 11-49	23 462	25 311	13 621	24 294	24 290	24 370	24 363	24 598	24 691	24 984	24 350	24 497	25 541
50-99	22 575	24 125	18 803	25 447	25 685	25 646	25 814	25 757	25 682	26 167	25 873	25 876	26 975
100-199	22 390	26 790	12 779	25 278	25 595	25 771	25 985	26 245	26 601	27 667	26 784	26 646	27 439
Total 50-199	22 491	25 315	15 963	25 375	25 644	25 702	25 892	25 983	26 102	26 870	26 299	26 236	27 191
200-499	22 587	23 092	13 554	26 424	26 159	26 936	26 876	27 596	27 343	28 105	28 523	28 604	29 972
500-999	23 255	23 348	13 207	27 047	27 117	28 227	27 743	27 927	28 921	29 973	29 884	31 151	31 137
Total 200-999	22 841	23 183	13 418	26 636	26 504	27 401	27 214	27 725	27 938	28 834	29 080	29 744	30 518
1 000 et plus	25 367	23 278	13 951	29 092	29 555	29 758	30 478	30 415	31 360	31 351	31 504	31 998	32 394
Ensemble	23 490	24 427	14 252	25 999	26 120	26 295	26 407	26 608	26 877	27 267	26 860	27 089	27 912

(\*) Rupture de séries entre 1976 et 1977 (voir annexe 3).

#### 4. LES RÉMUNÉRATIONS PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL DANS LES ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Légères évolutions du pouvoir d'achat, en hausse pour le personnel ouvrier, en baisse pour le personnel d'encadrement qui perçoit, cependant, une rémunération moyenne deux fois plus élevée.

##### 4.1. Les rémunérations des ouvriers

On dispose pour les entreprises de 50 salariés et plus d'une information supplémentaire concernant les rémunérations des effectifs ouvriers. Avec 23 milliards de francs en 1986 elles représentent 55 % de la masse globale des rémunérations versées par les entreprises de 50 salariés et plus (les effectifs ouvriers dépassant 70 % des effectifs totaux). En francs constants, elles se sont accrues à un rythme annuel moyen de 3,6 % entre 1977 et 1979 puis de 8,6 % entre 1980 et 1982 mais baissent de 2,6 % par an entre 1983 et 1985.

La rémunération moyenne par tête atteint 69 300 F en 1986. Elle croît avec la taille de l'entreprise, la fourchette des salaires (voir annexe 4) allant de 100 (entreprises de 50 à 99 salariés : 65 900 F) à 110 (entreprises de 500 à 999 salariés : 72 140 F).

En francs constants (1974) le salaire moyen des ouvriers a augmenté de 5,6 % entre 1977 et 1986 (+ 6,9 % pour les entreprises de 1 000 salariés et plus et + 9,4 % pour celles de 200 à 999 salariés).

Tableau II-9

RÉMUNÉRATION PAR OUVRIER (\*) AU 30 JUIN SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 50 salariés et plus)  
PRIX CONSTANTS (1974)

Source : EAE

(unité : francs)

TAILLE	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
50-99	18 095	18 376	26 917	21 637	21 842	21 480	21 937	21 766	21 588	21 493	21 547	21 256	22 097
100-199	20 878	25 161	21 153	21 565	21 789	21 695	22 110	22 006	21 626	21 976	22 080	21 713	22 105
Total 50-199	19 344	21 379	24 231	21 607	21 817	21 576	22 016	21 876	21 605	21 716	21 792	21 467	22 101
200-499	21 276	20 732	22 106	21 548	22 211	22 572	22 683	22 444	22 512	22 715	22 987	23 066	23 945
500-999	22 421	22 316	22 757	22 881	22 710	22 684	22 496	22 382	22 979	23 475	23 032	23 916	24 194
Total 200-999	21 700	21 291	22 349	21 991	22 384	22 611	22 613	22 420	22 683	23 003	23 005	23 429	24 058
1 000 et plus	22 197	20 474	20 236	22 595	23 056	23 176	23 267	23 510	23 770	23 824	23 832	23 675	24 163
Ensemble	20 903	21 067	22 358	22 019	22 380	22 357	22 569	22 525	22 566	22 697	22 704	22 649	23 247

(\*) Rupture de séries entre 1976 et 1977 (voir annexe 3).

## 4.2. Les rémunérations du personnel d'encadrement

Les rémunérations du personnel d'encadrement (cadres et employés, techniciens, agents de maîtrise : ETAM) des entreprises de 50 salariés et plus présentent des évolutions parallèles à celles des ouvriers, avec cependant de plus fortes variations.

Leur rythme annuel moyen d'accroissement, de 7,7 % entre 1977 et 1979, atteint 13,1 % sur la période 1980-1982 puis retombe à 3,5 % entre 1983 et 1985 (avec une légère baisse en 1984 de 0,8 %).

Les salaires moyens offerts par entreprise au personnel d'encadrement (voir annexe 4) en 1983 se répartissaient, pour 90 % d'entre eux en fait, entre l'indice 100 (81 000 F de 1983) et l'indice 207 (168 000 F de 1983). Ils croissent également avec la taille de l'entreprise.

Tableau II-10

RÉMUNÉRATION PAR CADRE (\*) AU 30 JUIN SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE  
(entreprises de 50 salariés et plus)  
PRIX CONSTANTS (1974)

Source : EAE

(unité : francs)

TAILLE	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
50-99	52 346	62 018	77 765	43 965	42 270	43 894	41 889	42 483	42 352	44 316	41 993	42 308	44 243
100-199	41 979	44 445	40 794	41 853	41 588	42 055	41 406	42 684	44 520	47 215	42 057	42 525	43 996
Total 50-199	47 676	53 794	60 073	43 047	41 958	43 030	41 663	42 580	43 396	45 745	42 025	42 414	43 914
200-499	41 825	44 357	42 213	47 190	41 983	43 401	42 154	45 109	43 341	44 344	44 402	43 775	45 275
500-999	39 662	40 442	43 830	41 678	40 593	44 362	42 493	44 328	44 842	46 266	46 656	46 862	46 274
Total 200-999	40 945	42 967	42 837	45 117	41 413	43 793	42 302	44 786	43 965	45 156	45 394	45 296	45 774
1 000 et plus	42 823	44 290	43 736	46 651	46 280	45 728	48 643	46 300	47 570	45 702	44 662	45 832	46 014
Ensemble	43 987	47 207	48 830	45 078	43 675	44 338	44 609	44 703	45 267	45 570	44 020	44 627	45 302

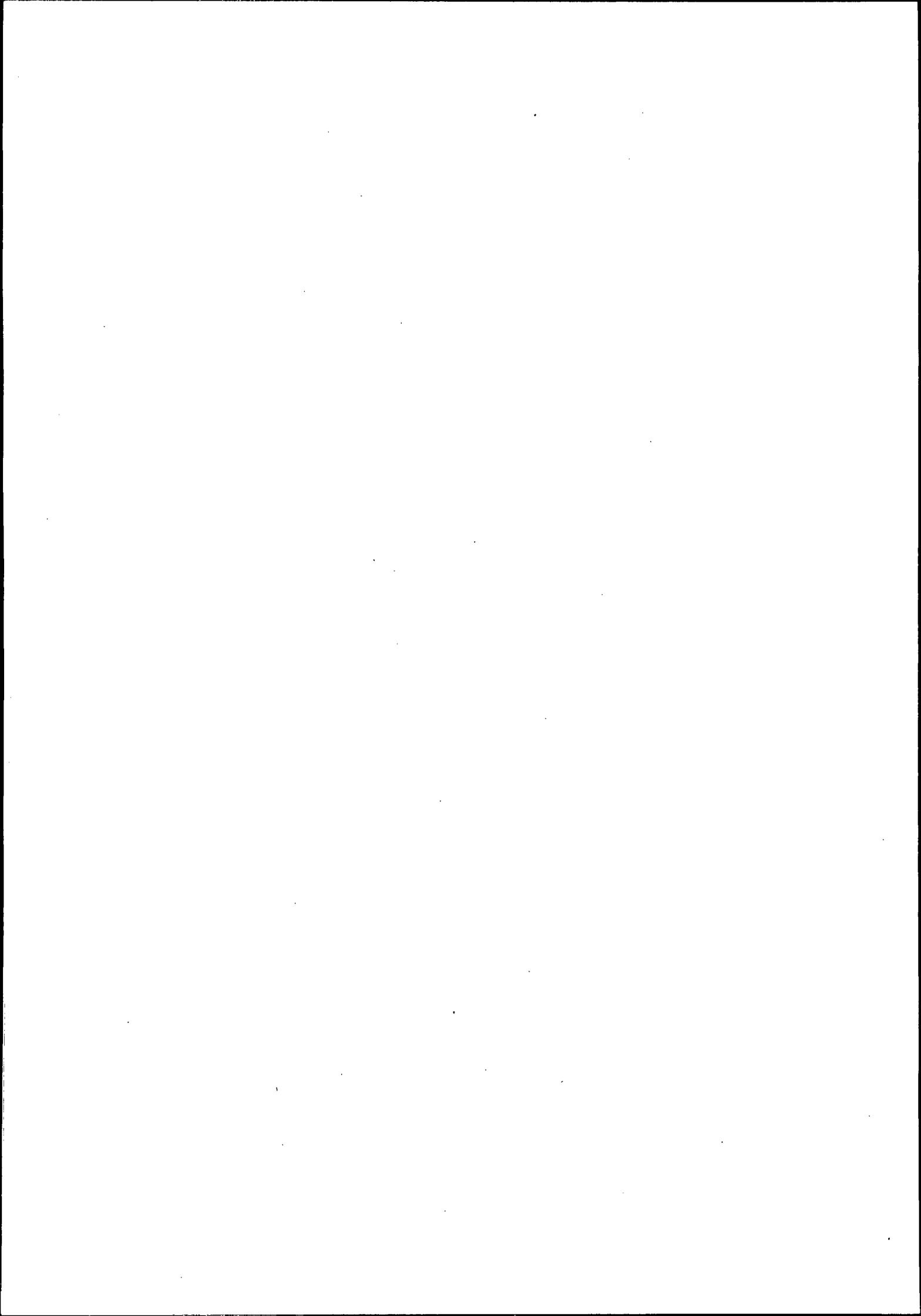
(\*) Rupture de séries entre 1976 et 1977 (voir annexe 3).

En francs constants (1974), la rémunération moyenne du personnel d'encadrement n'a augmenté que de + 0,5 % entre 1977 et 1986, des baisses sensibles étant enregistrées en 1978 : - 3,1 % et en 1984 : - 3,4 %.

Ces évolutions moyennes cachent, cependant, de grosses disparités :

- entreprises de 50 à 99 salariés : + 0,6 %
- entreprises de 100 à 199 salariés : + 5,1 %
- entreprises de 200 à 499 salariés : - 4,1 %
- entreprises de 500 à 999 salariés : + 11 %
- entreprises de 1 000 salariés et plus : - 1,4 %

## ANNEXES



## ANNEXE 1

Tableau A-1

### RÉPARTITION PAR RÉGION D'ÉTABLISSEMENT DES EFFECTIFS SALARIÉS EN 1986 (ensemble BTP)

Source : EAE

Région de l'entreprise	0 à 10 sal.	11 à 19 sal.	20 à 49 sal.	Répartition des 50 sal. et plus	Effectifs des 50 sal. et plus	Total BTP	Répartition du total BTP
Ile-de-France	67 242	24 218	51 395	0,337	157 269	300 124	0,234
Champagne-Ardennes	9 924	4 446	5 713	0,017	7 933	28 016	0,022
Picardie	11 931	3 723	5 443	0,018	8 400	29 497	0,023
Haute-Normandie	10 759	3 869	6 117	0,037	17 267	38 012	0,030
Centre	23 533	6 372	9 676	0,034	15 867	55 448	0,043
Basse-Normandie	12 083	2 344	6 260	0,024	11 200	31 887	0,025
Bourgogne	14 218	4 081	6 729	0,018	8 400	33 428	0,026
Nord-Pas-de-Calais	17 652	8 130	14 691	0,073	34 067	74 540	0,058
Lorraine	14 818	5 436	9 534	0,048	22 400	52 188	0,041
Alsace	12 534	6 033	7 249	0,030	14 000	39 816	0,031
Franche-Comté	8 558	2 577	4 529	0,008	3 733	19 397	0,015
Pays de Loire	27 123	6 725	11 289	0,042	19 600	64 737	0,050
Bretagne	23 201	7 585	12 712	0,029	13 534	57 032	0,044
Poitou-Charentes	16 738	3 484	6 383	0,010	4 667	31 272	0,024
Aquitaine	27 694	9 839	9 258	0,031	14 467	61 258	0,048
Midi-Pyrénées	19 431	7 120	8 357	0,034	15 867	50 775	0,040
Limousin	7 327	1 676	2 930	0,006	2 800	14 733	0,011
Rhône-Alpes	48 011	13 957	24 894	0,099	46 201	133 063	0,104
Auvergne	10 908	3 321	4 091	0,012	5 600	23 920	0,019
Languedoc-Roussillon	18 655	4 726	6 435	0,017	7 933	37 749	0,029
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38 417	9 999	17 521	0,074	34 534	100 471	0,078
Corse	2 863	1 553	1 529	0,002	933	6 878	0,005
<b>France entière</b>	<b>443 620</b>	<b>141 214</b>	<b>232 735</b>	<b>1</b>	<b>466 673</b>	<b>1 284 242</b>	<b>1,000</b>

Tableau composé à partir du bulletin « statistiques et Etudes générales » n° 147, pages 28 et 53. Les effectifs des entreprises de moins de 50 salariés ont été affectés globalement à la région du siège social. Les effectifs des entreprises de 50 salariés et plus sont tirés du cadre établissement des questionnaires de l'EAE où sont ventilés par établissement les salariés de l'entreprise.

## ANNEXE 2

### *Les enseignements de l'enquête complémentaire (1) de l'INSEE en 1977 sur les Déclarations Annuelles de Salaires (DAS), le document de référence de l'EAE (cf. Economie et Statistiques n° 131)*

La mesure des effectifs salariés, des rémunérations et des heures travaillées dans l'EAE, s'appuie sur les Déclarations Annuelles de Salaires (DAS jusqu'en 1983, devenues depuis DADS : Déclaration Annuelle des Données Sociales).

Un examen de ces données fut entrepris par l'INSEE, dans le cadre de l'enquête complémentaire sur les DAS en 1977 (1).

Certains points critiques concernant le secteur BTP furent ainsi exposés :

— La DAS étant remplie par établissement, leur centralisation au niveau de l'entreprise représentait une source de discordance.

— L'inexactitude des déclarations sur le début ou la fin de période d'emploi ne permettait pas une ventilation correcte des effectifs par trimestre.

— Les discordances relevées entre la durée travaillée et les rémunérations provenaient :

• du traitement des congés payés inclus dans la période d'activité et les heures travaillées et non dans les salaires, ces derniers étant versés aux caisses de compensation (Caisses de Congés Payés du Bâtiment et Caisse Nationale de Surcompensation). Dans 70 % des cas, les employeurs vont faire figurer la durée des congés dans la période d'emploi et non dans les salaires ;

• du traitement des arrêts de travail (maladies, conflits...), le salaire est amputé dans 65 % des cas et les arrêts étant fréquemment non renseignés dans les périodes d'emploi ;

• les mêmes remarques s'appliquent dans le cas du chômage partiel ou du chômage intempérie.

Il est probable que l'employeur se réfère à l'horaire habituellement pratiqué dans son établissement pour renseigner la durée travaillée par le personnel ouvriers et apprentis (il n'y a pas de distinction dans les DAS entre les ouvriers et les autres salariés). Dans les questionnaires de l'EAE, les heures travaillées affectées aux seuls ouvriers et apprentis correspondent ainsi trop fréquemment aux heures travaillées que l'on pourrait attribuer normalement à l'ensemble des salariés.

La gestion de l'EAE a mis en évidence, par ailleurs, la difficulté de distinguer convenablement les effectifs travaillant en métropole des effectifs travaillant hors métropole. Certaines entreprises exportatrices gèrent au niveau du siège social l'ensemble du personnel permanent dont une partie peut être détachée momentanément et pour des durées variables dans un établissement ou chantier hors métropole.

Les résultats de l'enquête retour sur les DAS ainsi que les observations provenant de la gestion de l'EAE nous ont donc amené à exclure des séries, les variables telles que les heures travaillées ou les effectifs trimestriels. Nous retiendrons par commodité les effectifs inscrits au 30 juin (c'est à cette date que sont donnés également les effectifs ouvriers). Il est certain que nous attribuons ainsi, la même importance à chaque salarié, quelle que soit sa période d'activité (la précarité de l'emploi dans le BTP amplifiant davantage ce problème). Il est possible aussi que la grande mobilité professionnelle constatée dans le secteur entraîne de multiples doubles comptes : un salarié pouvant apparaître dans deux ou plusieurs établissements (ou entreprises) la même année — les effectifs salariés de l'UNEDIC présentant sur ces deux points les mêmes caractéristiques.

Les ratios rémunération par salarié, et plus généralement tous les ratios où les effectifs salariés apparaissent au dénominateur, seront donc quelque peu sous-estimés et ne pourront être retenus que pour des comparaisons infra-sectorielles.

Le problème des effectifs hors métropole ne peut être, à ce niveau, totalement résolu (voir rupture de séries entre les années 1976 et 1977 en annexe 3). Il ne devient sensible, pour certaines activités et pour les grandes tailles d'entreprises, que lors des périodes de grandes variations de l'activité hors métropole.

(1) Enquête réalisée auprès de 3 000 employeurs ayant établi une DAS en 1977. Un échantillon d'environ 20 000 bulletins individuels a ensuite été constitué avec transcription des renseignements de la DAS qui étaient, ainsi, directement vérifiés au cours de l'enquête.

## ANNEXE 3

### *La rupture de séries entre les années 1976 et 1977*

Il convient de rappeler qu'en 1977, l'EAE a subi une profonde rénovation en s'efforçant depuis lors de dissocier plus précisément les activités en métropole (pour les besoins de la Comptabilité Nationale) des activités hors métropole.

Toutes les variables de l'enquête et plus particulièrement celles concernant la production et l'emploi ont enregistré de brusques variations entre 1976 et 1977. Certains secteurs d'activité et certaines tailles d'entreprises ont surtout été touchés.

On observe ainsi :

- une chute des effectifs salariés de 10,5 % pour les entreprises de plus de 10 salariés, jusqu'à 28 % sur ceux des entreprises de 500 à 999 salariés ;
- une chute dans les TP de 20 % et de 9 % dans les GO (on atteint des baisses de l'ordre de 40 % dans le 5512 et 5531).

Deux types de liaisons se dégagent assez nettement :

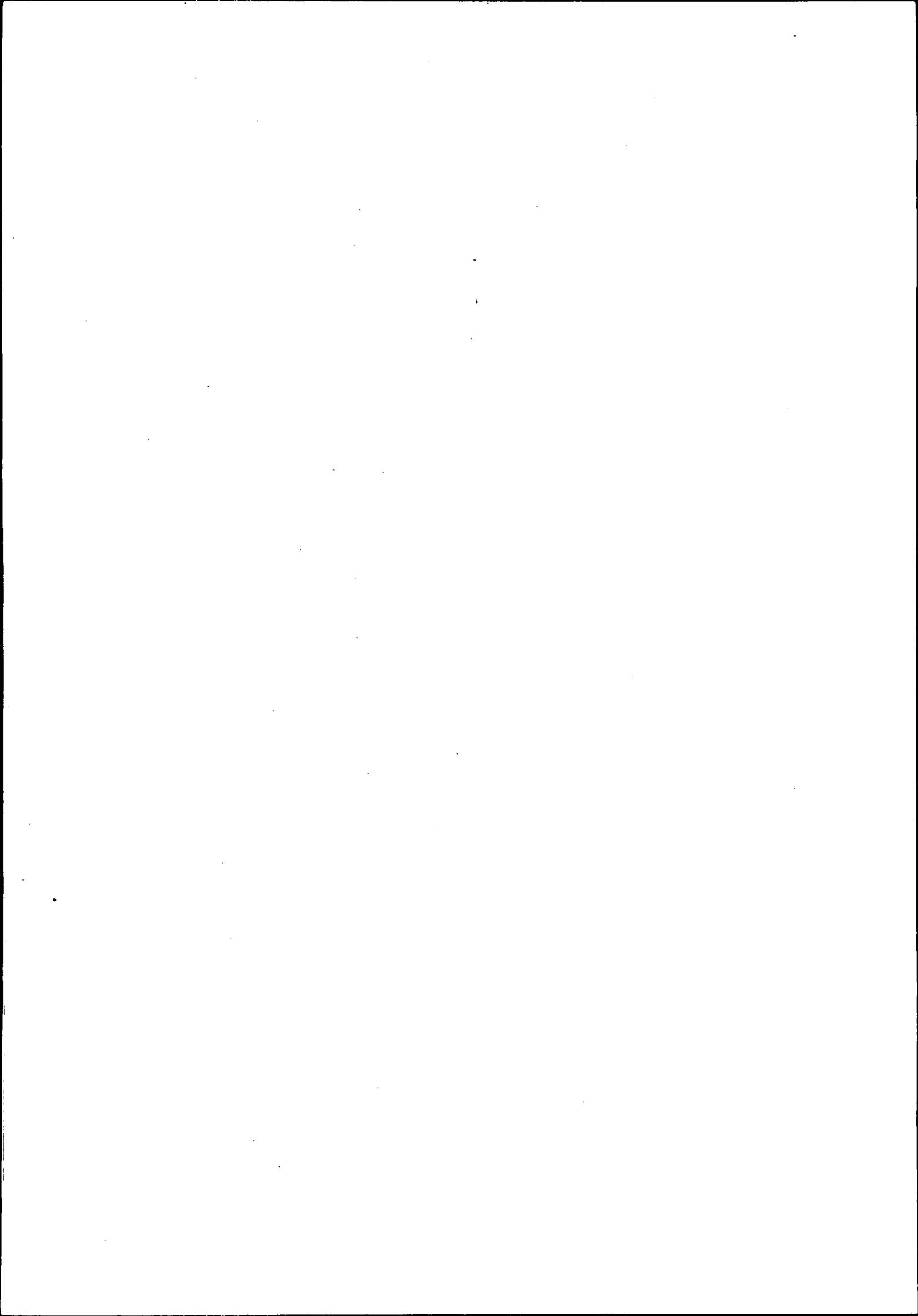
1. Les entreprises assurant la plus grosse part des activités hors métropole subissent les diminutions les plus spectaculaires. Les entreprises de 1 000 salariés et plus, qui assurent près de 80 % des travaux hors métropole voient leurs effectifs baisser de 18,5 %. De même les entreprises classées en 5512 (NAE) qui participent pour 59 % aux travaux hors métropole accusent une réduction d'effectifs de 41 %.
2. Les entreprises ayant une part importante d'activité hors métropole dans leur production globale enregistrent également les mêmes types de variations.

On retrouve ainsi les entreprises classées en 5512 et celles de plus de 1 000 salariés avec des parts respectives de 33 % et 24 % (les baisses d'effectifs correspondantes étant de 41 % et de 18,5 %). On retrouve également celles classées en 5531, en 5520, en 5530 et en 5513 dont les parts de travaux hors métropole sont respectivement de 22 %, 20 %, 11 % et 9 % avec des chutes d'effectifs correspondantes de 40 %, 39 %, 28 % et 33 %. Ces liaisons, somme toute logiques, apparaissent globalement à partir d'un montant significatif d'activité hors métropole mais le facteur le plus déterminant semble bien être le degré d'exportation (part des activités hors métropole dans la production globale).

Pour pallier à cette rupture de séries, il aurait été nécessaire de constituer une table de passage entre effectif global et effectif métropole puis d'effectuer une rétopolation sur les séries antérieures, en tenant compte de divers facteurs :

- des ratios de productivité (production/effectifs salariés) différenciés entre les activités en métropole et hors métropole ;
- une autre notion de territorialité que celle adoptée par la Comptabilité Nationale.

En effet : la production en métropole (définition EAE) inclut, à partir de 1977, une part de la production hors métropole (de l'ordre de 20 % pour les entreprises de 50 salariés et plus, mais jusqu'à 38 % en 1980). On retrouve, ici, les travaux effectués à l'étranger par les établissements situés en France ainsi que les pratiques de certaines entreprises exportatrices déclarant tout ou partie de leur production à l'étranger dans le cadre métropole du fait du régime d'imposition appliquée (ces entreprises fournissent, en fait, uniquement les éléments de leurs comptes sociaux ou de leurs comptes fiscaux).



## ANNEXE 4

### *Distribution statistique des salaires moyens en 1983 (choisie comme année témoin)*

L'EAE fournit dans le cadre emploi, les rémunérations de l'ensemble des salariés pour toutes les entreprises enquêtées et les rémunérations des ouvriers et apprentis pour les entreprises de 50 salariés et plus (questionnaire général : QG).

Les unités observées par entreprise, dans les distributions des salaires sont :

- pour toutes les entreprises : rémunérations des salariés / effectifs salariés ;
- pour les QG : rémunérations des ouvriers et apprentis / effectifs des ouvriers et apprentis.

La masse des salaires versés par l'entreprise est affectée à la tranche de salaire correspondante. Les tableaux de la série d83 ventilent donc les masses des rémunérations selon la tranche de salaire moyen observé dans l'entreprise. Ce procédé efface les écarts véritables existant entre les salaires individuels.

#### 1. Les distributions de salaires en 1978 et 1983

Si l'on écarte 5 % des rémunérations correspondant aux salaires les plus bas, ainsi que les 5 % correspondant aux salaires les plus élevés, on obtient des rémunérations moyennes variant de 100 (24 000 F) à 233 (56 000 F) en 1978 (francs courants) contre 100 (40 000 F) à 250 (100 000 F) en 1983 (francs courants). L'éventail des salaires s'élargit ainsi entre ces deux dates, confirmant, par là, l'accroissement des écarts constatés entre 1977 et 1986 dans le paragraphe 4 du chapitre 2.

Tableau A-4-1

### RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS SELON LA TRANCHE DE SALAIRE MOYEN ANNUEL ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE EN 1983

Source : EAE

(unité : millier de francs)

Tranche de salaire  Taille	0 à	30 000 à	50 000 à	60 000 à	70 000 à	80 000 à	100 000 à	120 000 à	140 000 à	160 000	Ensemble
	29 999 F	49 999 F	59 999 F	69 999 F	79 999 F	99 999 F	119 999 F	139 999 F	159 999 F	et plus	
0-10	1 285 358	7 586 641	6 902 599	4 203 095	1 692 791	1 742 906	534 506	229 994	178 488	355 475	24 711 853
11-19	13 139	1 109 070	2 130 434	2 499 251	1 008 940	884 401	161 140	60 230	29 094	22 177	7 917 876
20-49	11 173	1 010 941	4 478 966	5 731 221	3 421 471	1 936 034	305 352	95 030	21 163	190 679	17 202 030
Total 11-49	24 312	2 120 011	6 609 400	8 230 472	4 430 411	2 820 435	466 492	155 260	50 257	212 856	25 119 906
50-99	4 998	212 794	1 216 340	3 008 811	2 313 600	850 622	112 583	18 056	0	83 142	7 820 946
100-199	6 018	82 290	1 010 850	3 044 095	1 522 144	1 139 058	99 352	62 654	0	319 636	7 286 097
Total 50-199	11 016	295 084	2 227 190	6 052 906	3 835 744	1 989 680	211 935	80 710	0	402 778	15 107 043
200-499	15 168	32 989	628 316	1 983 352	2 014 878	1 767 651	59 701	107 273	29 935	0	6 639 263
500-999	0	0	234 679	975 831	1 520 362	1 404 240	183 685	85 108	0	125 510	4 529 415
Total 200-999	15 168	32 989	862 995	2 959 183	3 535 240	3 171 891	243 386	192 381	29 935	125 510	11 168 678
1 000 et plus	64 046	0	77 969	1 782 768	3 831 799	8 213 785	357 525	276 967	64 541	0	14 669 400
<b>Ensemble</b>	<b>1 399 900</b>	<b>10 034 725</b>	<b>16 680 153</b>	<b>23 228 424</b>	<b>17 325 985</b>	<b>17 938 697</b>	<b>1 813 844</b>	<b>935 312</b>	<b>323 221</b>	<b>1 096 619</b>	<b>90 776 880</b>

## 2. Les distributions de salaires par taille d'entreprise en 1983

Les salaires moyens présentent des dispersions de moins en moins grandes à mesure que la taille de l'entreprise croît.

L'éventail des salaires (sur 90 % des observations) varie de 100 à 333 pour les entreprises artisanales de 0 à 10 salariés, de 100 à 196 dans les entreprises de plus de 10 salariés, mais seulement de 100 à 175 dans les entreprises de 50 salariés et plus.

Tableau A-4-2

### RÉMUNÉRATION DES OUVRIERS SELON LA TRANCHE DE SALAIRE MOYEN ANNUEL ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE EN 1983 (entreprises de 50 salariés et plus)

Source : EAE

(unité : millier de francs)

Tranche de salaire Taille	Tranche de salaire										Ensemble
	0 à 29 999 F	30 000 à 49 999 F	50 000 à 59 999 F	60 000 à 69 999 F	70 000 à 79 999 F	80 000 à 99 999 F	100 000 à 119 999 F	120 000 à 139 999 F	140 000 à 159 999 F	160 000 et plus	
50-99	10 422	1 033 187	2 657 734	973 581	282 313	151 516	6 148	0	0	0	5 114 901
100-199	16 007	767 800	2 232 914	979 834	311 271	122 015	31 813	20 500	0	0	4 482 154
Total 50-199	26 429	1 800 987	4 890 648	1 953 415	593 584	273 531	37 961	20 500	0	0	9 597 055
200-499	8 128	458 277	1 919 149	995 644	446 679	143 061	57 198	0	0	0	4 028 136
500-999	0	224 959	1 087 419	861 064	269 700	27 615	0	45 705	0	19 650	2 536 112
Total 200-999	8 128	683 236	3 006 568	1 856 708	716 379	170 676	57 198	45 705	0	19 650	6 564 248
1 000 et plus	3 324	387 044	2 633 854	3 385 646	685 160	216 476	0	0	0	0	7 311 504
Ensemble	37 881	2 871 267	10 531 070	7 195 769	1 995 123	660 683	95 159	66 205	0	19 650	23 472 807

Tableau A-4-3

### RÉMUNÉRATION DES CADRES ET ETAM SELON LA TRANCHE DE SALAIRE MOYEN ANNUEL ET LA TAILLE DE L'ENTREPRISE EN 1983 (entreprises de 50 salariés et plus)

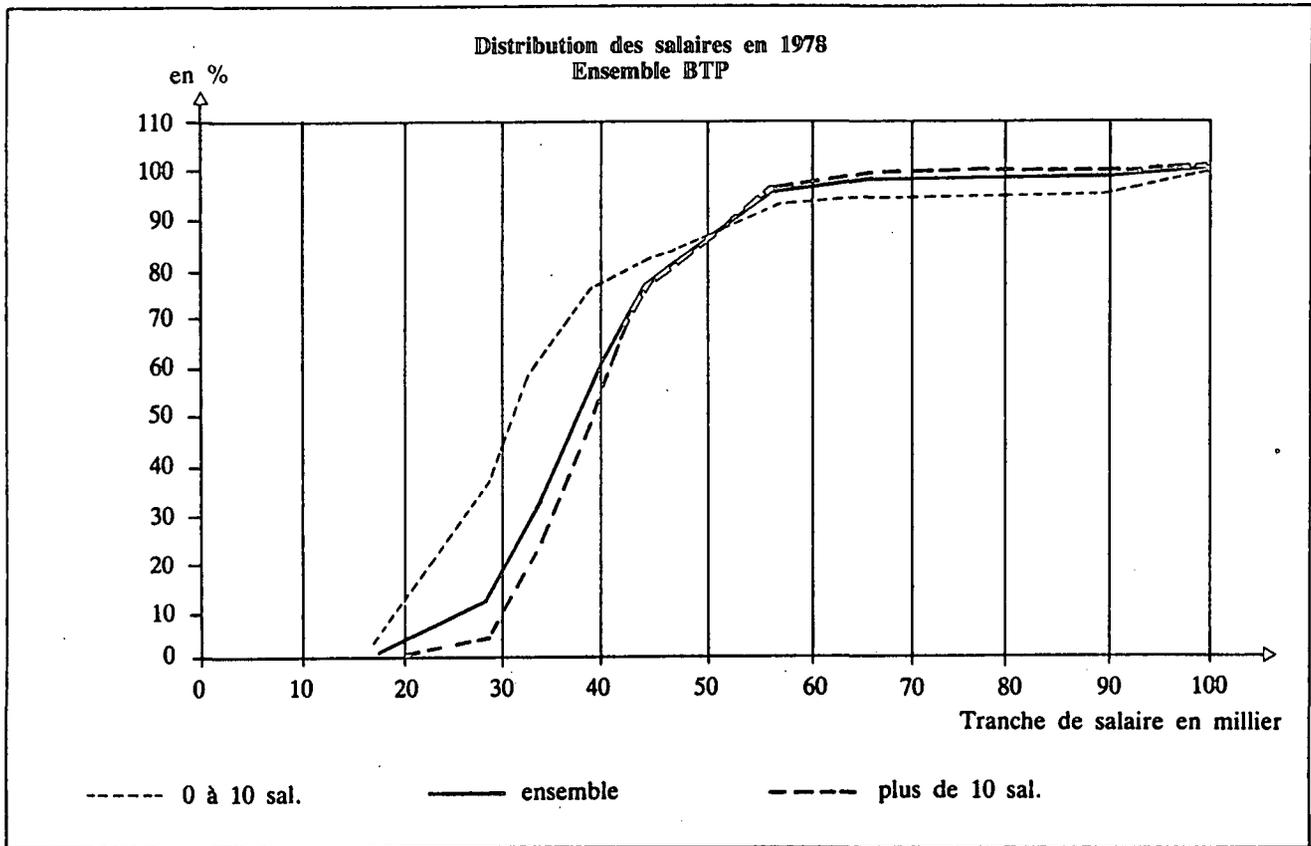
Source : EAE

(unité : millier de francs)

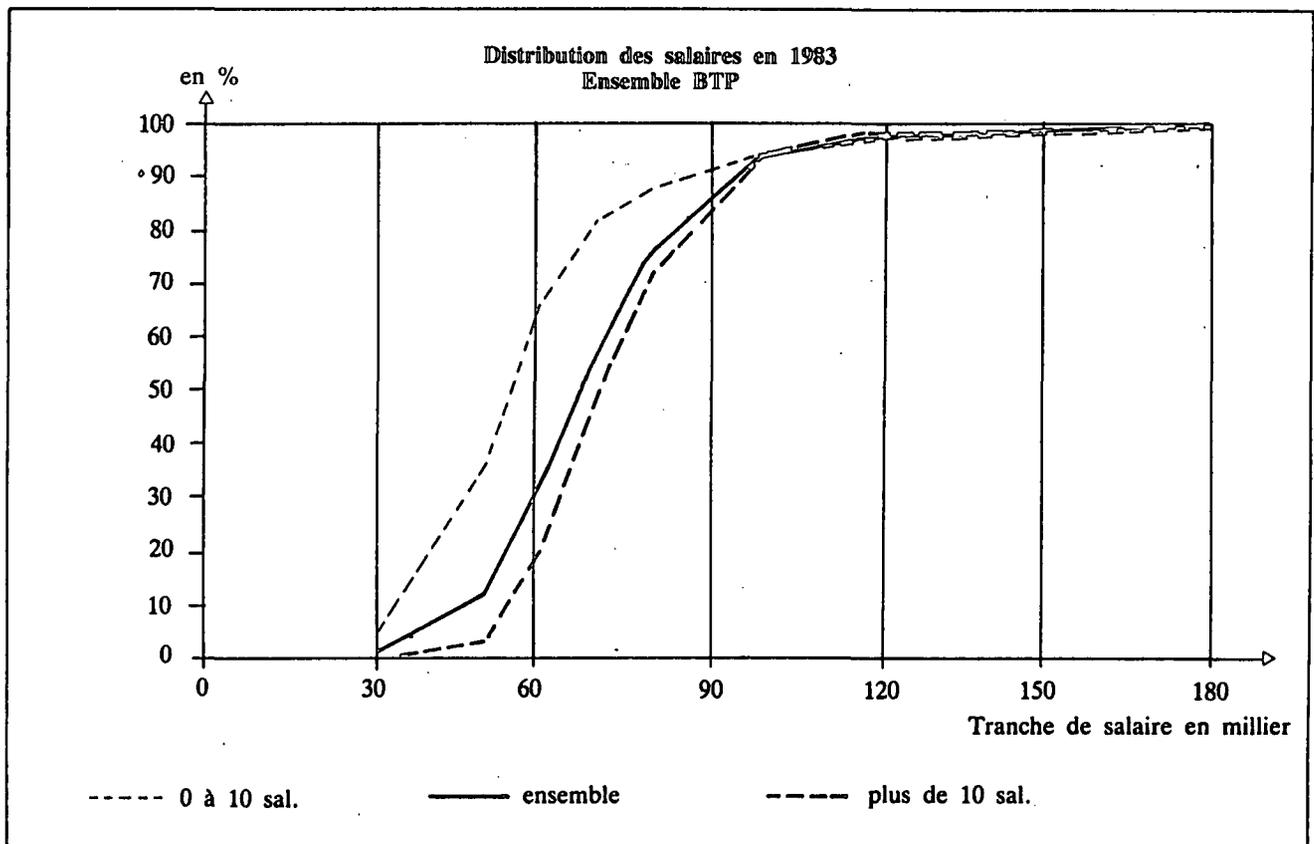
Tranche de salaire Taille	Tranche de salaire										Ensemble
	0 à 29 999 F	30 000 à 49 999 F	50 000 à 59 999 F	60 000 à 69 999 F	70 000 à 79 999 F	80 000 à 99 999 F	100 000 à 119 999 F	120 000 à 139 999 F	140 000 à 159 999 F	160 000 et plus	
50-99	3 826	16 882	23 522	50 208	107 879	507 588	954 921	390 220	203 264	447 735	2 706 045
100-199	2 554	4 877	31 954	42 824	114 043	592 052	879 226	457 414	138 905	540 095	2 803 944
Total 50-199	6 380	21 759	55 476	93 032	221 922	1 099 640	1 834 147	847 634	342 169	987 830	5 509 989
200-499	2 521	2 933	12 705	33 964	108 510	399 369	1 034 327	514 558	270 523	231 717	2 611 127
500-999	0	4 430	0	70 394	13 222	205 320	640 534	625 279	252 053	182 070	1 993 302
Total 200-999	2 521	7 363	12 705	104 358	121 732	604 689	1 674 861	1 139 837	522 576	413 787	4 604 429
1 000 et plus	0	0	42 774	0	71 795	800 689	4 006 074	883 227	1 165 972	387 365	7 357 896
Ensemble	8 901	29 122	110 955	197 390	415 449	2 505 018	7 515 082	2 870 698	2 030 717	1 788 982	17 472 314

Graphique A-4-1

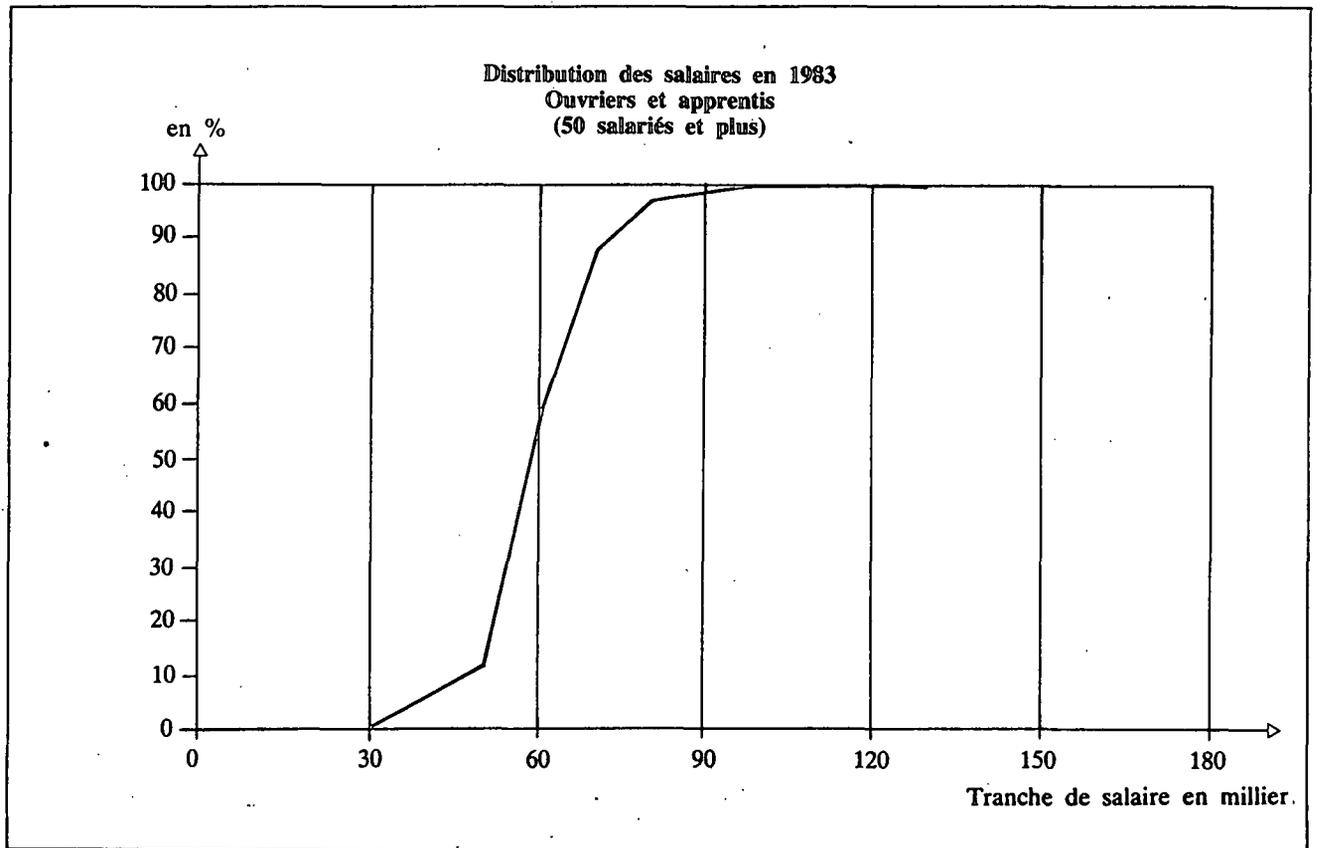
DISTRIBUTION DES SALAIRES (en francs courants)



Graphique A-4-2



Graphique A-4-3  
 DISTRIBUTION DES SALAIRES (en francs courants)



Graphique A-4-4

